



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration de M. Nogués (Paraguay)	241
Déclaration de M. Gallimore (Jamaïque)	242
Déclaration de M. Salim (République-Unie de Tanzanie) ..	246
Déclaration de M. Kusumaatmadja (Indonésie)	248
Déclaration de M. Nothomb (Belgique)	252
Déclaration de M. Hammadi (Iraq)	255
Déclaration de M. Owiny (Ouganda)	260
Déclaration de M. Audu (Nigéria)	263

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. NOGUÉS (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Etant donné l'ordre du jour très chargé de la session actuelle de l'Assemblée générale, la délégation du Paraguay ne parlera, par souci de brièveté, que de certains des points qui réclament une attention immédiate.
2. Monsieur le Président, nous vous souhaitons plein succès dans vos importantes fonctions. Nous espérons pouvoir vous présenter nos félicitations à la fin de votre mandat comme nous avons le plaisir de le faire à M. Rüdiger von Wechmar, qui a si bien su diriger les travaux de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous tenons également à remercier le Secrétariat et son chef éminent, M. Kurt Waldheim, pour le concours qu'ils ont apporté à l'Organisation pendant l'année écoulée.
3. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Etats de Vanuatu et du Belize qui viennent d'entrer à l'Organisation des Nations Unies; nous formons des vœux de prospérité et de bien-être pour leurs peuples respectifs.
4. La paix, qui est la raison d'être et le but suprême que la Charte de 1945 s'est fixés, est constamment au centre de nos préoccupations; elle est le thème qui domine dans toutes nos réunions et elle exige que nous fassions preuve d'imagination et de créativité.
5. Il est naturel qu'il en soit ainsi, car parler de la paix, pour la louer, la réclamer instamment et la défendre est la tâche pour laquelle nous sommes tous réunis ici, sans distinction aucune. Nous sommes tous, ensemble, les acteurs de cette entreprise commune, et toutes les conventions disparaissent devant cette inéluctable égalité. Nous avons tous le droit de donner notre opinion sur la façon dont le monde progresse sur la voie de la paix.
6. A propos de cette question si importante, le monde va de surprise en émoi. Il est vrai que la guerre, la terreur et le crime assombrissent nos espoirs, les menacent, les anéantissent presque. Il suffit de parcourir le globe pour se rendre compte qu'on y voit quotidiennement s'installer la violence. C'est pourquoi nous nous élevons ici pour la

dénoncer, comme nous l'avons fait dans le cas de l'Afghanistan, qui subit l'invasion des troupes soviétiques, ou dans celui du Kampuchea, qui est militairement occupé par les forces vietnamiennes. Le Moyen-Orient et diverses régions d'Afrique sont, eux aussi, le théâtre de tensions qui mettent en péril la paix du monde.

7. Il faut donc déployer tous les efforts possibles pour sauvegarder la paix. Ma délégation est donc en faveur de la proposition présentée par le président Chun, de la République de Corée, qui vise à amorcer des pourparlers, au niveau le plus élevé, avec la République populaire démocratique de Corée pour aboutir à une solution honorable garantissant un avenir pacifique à la péninsule où, dans un passé guère lointain, les Nations Unies ont déployé tant d'efforts. C'est aux Coréens eux-mêmes qu'il appartient de trouver une solution, en toute indépendance et dans un climat pacifique, à la question de Corée — pays qui est divisé depuis 36 ans — grâce à des négociations directes entre le Nord et le Sud de la péninsule. Il serait donc tout à fait opportun que le Secrétaire général poursuive les efforts entrepris en 1979.

8. Mais l'Amérique connaît elle aussi le fléau de la violence. Depuis plus de deux ans, la République d'El Salvador est livrée aux ravages d'une guerre d'extermination nourrie par de sombres desseins de domination politique. Respectueux de sa tradition qui est de respecter scrupuleusement la souveraineté de chacun, le Paraguay rejette toute tentative pour soumettre El Salvador à une autre puissance que celle librement choisie et exprimée démocratiquement par le peuple d'El Salvador lui-même.

9. C'est la raison pour laquelle, étant donné que mon pays a toujours défendu inlassablement le principe de la non-intervention — rappelons-nous le cas du Nicaragua qui, en 1979, a fait beaucoup de bruit en raison du vote unique et solitaire du Paraguay —, nous rejetons toute tentative d'intervention étrangère dans cette république sœur si éprouvée. Je suis très heureux et très fier de pouvoir dire que la position internationale de mon pays vis-à-vis de cette question n'a connu ni fléchissement, ni changement. Nous sommes fidèles et loyaux. Nous respectons nos engagements internationaux ainsi que les principes qui sauvegardent la dignité des nations.

10. Mon pays n'a cessé de s'intéresser — et c'est compréhensible — à tout ce qui concerne le droit de la mer depuis le commencement des conférences à ce sujet, c'est-à-dire depuis près d'un quart de siècle, car comme chacun le sait nous sommes un pays sans littoral, et le fait d'être dénués de littoral constitue un défi que nous cherchons à relever avec vigueur. Nous devons surmonter les obstacles qui limitent notre accès à la mer et tirer de celle-ci d'autres avantages. C'est ainsi que protégé par la future convention mon pays, en temps opportun, recherchera les avantages légitimes qui lui reviennent.

11. Cette même question de littoral exerce, depuis très longtemps, une influence négative sur le développement de mon pays, qui, heureusement, grâce à l'administration patriotique et remarquable du Président de la République, le général Alfredo Stroessner, et aux efforts persévérants de nos compatriotes, peut offrir désormais des preuves

tout à fait significatives, au sein des autres pays du continent américain, qui reflètent de façon positive la réalité économique du Paraguay.

12. Un taux de croissance annuel de 10,4 p. 100, un taux d'inflation inférieur à 16 p. 100, une balance des paiements positive depuis 10 ans, un revenu par habitant dépassant 1 000 dollars, un taux de change entre le guaraní et le dollar qui n'a pratiquement pas changé depuis plus de 20 ans, un budget national sans déficit et une augmentation sensible de nos exportations, tels sont les faits éloquentes que le Paraguay peut avancer à l'heure actuelle.

13. Comme l'a déclaré très justement le président Stroessner, dans son message devant le Congrès national, le 1^{er} avril :

« Notre réalité actuelle est le fruit de la paix que nous avons su instaurer et que nous sommes prêts à défendre de toute notre force sans jamais céder dans la lutte contre les éléments qui s'opposent à notre grandeur nationale. Nous avons remplacé le régime ignominieux de l'anarchie par l'exemple d'une liberté dans l'ordre. Nous ne nous intéressons nullement à une démocratie caractérisée par la faiblesse des institutions libres et la démagogie stérile. A nos yeux, la démocratie est le règne de la volonté populaire dans le cadre de la loi. Pour nous, la liberté c'est l'harmonisation des droits dans l'intérêt du bien-être de tous. »

14. Le Gouvernement du président Stroessner poursuit une politique étrangère fondée sur le respect scrupuleux des règles de coexistence internationale et sur la promotion des liens de solidarité avec les pays qui partagent les mêmes idéaux d'indépendance, de démocratie et de liberté.

M. Castañeda (Mexique), vice-président, prend la présidence.

15. Le Paraguay a toujours durant son histoire adopté une attitude proaméricaine, ce qui, au cours de ce siècle, nous a conduit à prendre une part active à toutes les organisations politiques et économiques qui ont été créées sur notre continent et dont nous faisons naturellement partie à cause de notre situation géographique et des liens commerciaux que nous entretenons.

16. Compte tenu de ces mêmes principes de solidarité et de coopération, le Paraguay participe au système hydrographique du Rio de la Plata qui a pour but d'intensifier le développement économique et social d'une région qui a le potentiel d'être l'une des plus riches de l'Amérique latine. En ce qui concerne les réalisations pratiques, mon pays a entrepris la construction de deux complexes hydro-électriques sur le fleuve Paraná : l'un avec le Brésil qui, une fois installé, aura une puissance de 12,6 millions de kilowatts, et l'autre avec l'Argentine qui aura une puissance de 4,2 millions de kilowatts. Ces sources colossales d'énergie offrent d'immenses possibilités au bassin du Rio de la Plata et seront de véritables monuments à la paix féconde et créatrice pour des millions d'hommes. Voilà notre contribution, non négligeable, au bien-être et au progrès de l'humanité.

17. Je ne saurais terminer cette brève déclaration sans répondre au camouflet — un de plus lancé avec trucu-lence dans l'habituel verbiage castriste — du Ministre des relations extérieures de Cuba, qui a pris la parole hier [12^e séance].

18. La politique d'ingérence ouverte et criminelle dans les affaires intérieures d'autres Etats pratiquée sur Fidel Castro, satellite connu d'une superpuissance, le Paraguay l'a connue déjà en 1959, lorsqu'on a trouvé, entre les mains de bandits internationaux qui s'étaient introduits dans le pays en traversant la longue frontière qui le sépare de l'Argentine, des armes et du matériel appartenant à l'armée cubaine. Cette tentative d'invasion, qui avait pour sinistre

dessein de communiser mon pays, a été sévèrement réprimée par le peuple paraguayen lui-même, qui a pris les armes, et par les forces régulières de la nation. Le Paraguay a rompu les relations diplomatiques et consulaires avec Cuba en 1960 et, depuis lors, a toujours maintenu sa position et rejeté la tyrannie sanglante de Fidel Castro. Mon pays n'a jamais transigé ni fait de concessions au régime castriste, concessions qui ont été fatales pour d'autres nations d'Amérique. C'est pourquoi nous ne sommes ni surpris, ni effrayés par les fanfaronnades de ce ministre arrogant.

19. M. GALLIMORE (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Les qualités exceptionnelles que vous apportez personnellement à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, Monsieur le Président, en garantissent le succès. Nous vous félicitons sincèrement de votre élection. Notre délégation vous promet tout son soutien et toute sa coopération.

20. Il convient de rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne. Il s'est acquis l'admiration de tous pour la sagesse et le savoir-faire remarquables avec lesquels il a dirigé les travaux de la trente-cinquième session et de la session extraordinaire qui a eu lieu cette année.

21. Notre délégation est aussi reconnaissante au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il met au service de la paix et du développement partout dans le monde.

22. Le Gouvernement et le peuple jamaïquains se sont vivement félicités de la récente accession du peuple du Belize à l'indépendance. Unis comme nous le sommes par des liens divers et étroits depuis de nombreuses années, la Jamaïque s'est jointe à beaucoup d'autres pays pour soutenir la lutte légitime menée par le peuple du Belize pour obtenir une souveraineté sans entrave et l'intégrité de son territoire. Cette lutte a été menée avec persistance et dignité. Il faut également rendre un grand hommage au Mouvement des non-alignés, où le Belize a une place toute particulière, pour avoir épousé la cause du Belize.

23. En cette heureuse occasion, nous adressons nos plus cordiales félicitations au Gouvernement et au peuple du Belize, et nous nous promettons de continuer d'avoir avec lui des rapports étroits et fructueux. Nous leur souhaitons un avenir prospère et sûr. Ils peuvent compter sur nos efforts constants en leur faveur lorsqu'ils cherchent à participer pleinement à la vie de la communauté internationale.

24. Nous souhaitons également une chaleureuse bienvenue à Vanuatu, qui est venu récemment se joindre à notre communauté de nations.

25. La Jamaïque reconnaît pleinement que la communauté internationale connaît une interdépendance croissante. D'ailleurs, dans le cadre du non-alignement, une bonne partie de notre politique étrangère repose sur cette prise de conscience et sa réalité.

26. En travaillant et en examinant les problèmes des Antilles et de l'Amérique latine, la Jamaïque est convaincue que les choix et les options actuels de notre région, d'abord et surtout en ce qui la concerne, mais aussi en ce qui concerne les autres régions, auront des effets décisifs sur la portée et la qualité de l'avenir de nos peuples. Il est donc très important d'énoncer avec clarté, à l'heure actuelle, les priorités de notre région.

27. Selon nous, la tâche la plus urgente pour les pays de l'Amérique latine consiste à arrêter et à inverser l'appauvrissement, la stagnation, parfois même le déclin, du niveau de vie déjà peu élevé de nos peuples. Il est aussi important de réaliser cette tâche dans des paramètres

politiques et institutionnels qui ne circonviennent pas ou ne menacent pas les libertés et droits fondamentaux.

28. A cet égard, le Gouvernement jamaïcain est fermement convaincu que les aspirations légitimes des peuples de la région au progrès social et économique ne peuvent être satisfaites ou pleinement réalisées dans un environnement qui met en danger les processus démocratiques et les libertés fondamentales.

29. La Jamaïque continue, par conséquent, d'être vivement préoccupée par certains événements survenus ailleurs dans la région. De même, nous avouons franchement notre scepticisme et notre divergence de vues fondamentale quant à la viabilité d'autres stratégies politiques et d'autres méthodes d'approche à l'égard des problèmes sociaux et économiques de la région. Mais la Jamaïque continue — c'est une question de principe et de politique fondamentale — de reconnaître et d'accepter le droit des Etats et des peuples de choisir librement leur propre voie de développement social et économique. Pour nous, cela n'est pas seulement un principe essentiellement solide et logique dans une communauté d'Etats souverains; c'est aussi un principe dont l'application par tous les Etats permettra aux peuples de notre région de décider eux-mêmes de leur propre avenir.

30. Il est nécessaire et opportun de le rappeler, car du fait de la situation géographique des Antilles la région a une triste histoire : elle a été le premier théâtre de la rivalité dans les conflits idéologiques, stratégiques et, autrefois, coloniaux des grandes puissances. Cette ère et la politique qui l'accompagnait doivent être abandonnées une fois pour toutes par tous les Etats, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'hémisphère.

31. Les peuples de nombreux pays de la région cherchent à tracer une voie nouvelle pour l'avenir. Nous sommes convaincus qu'il est temps que notre région devienne un théâtre de coopération. La Jamaïque est heureuse d'avoir trouvé quelque écho à son appel en faveur d'un effort concerté d'assistance économique à la région dans le cadre d'une nouvelle lutte contre les privations sociales et économiques dans les Antilles.

32. Le but difficile de la transformation économique, qui nous paraît compatible tant avec les aspirations de notre peuple qu'avec les intérêts bien compris de la communauté internationale, ne sera pas atteint dans un avenir prévisible à moins d'une assistance à grande échelle et d'une coopération économique et fonctionnelle accrue au sein de la région.

33. De ce dernier point de vue, la Jamaïque est encouragée de constater que les événements de l'année dernière et de l'année en cours montrent que certains Etats Membres sont de plus en plus disposés à s'engager — malgré la contrainte de ressources insuffisantes — dans des programmes d'assistance et de coopération économique intra-régionaux. Cela ne peut être que de bon augure. Mon gouvernement, pour sa part, appuie fermement le renforcement de la coopération en Amérique latine et dans les Antilles et s'est fermement engagé à cet égard. En fait, nous en sommes convaincus, ce processus s'avérera l'un des éléments déterminants de la destinée de notre région.

34. Mais à ce point, et surtout dans le contexte de l'histoire de ma propre région, je voudrais exprimer l'inquiétude de la Jamaïque de voir monter la tension et la polarisation internationales. Il y a là pour nous, et nécessairement aussi pour la communauté internationale tout entière, une cause de grande inquiétude. Nous ne pouvons qu'espérer que ces événements ne sont pas annonciateurs du souffle glacé de la guerre froide.

35. La Jamaïque sait fort bien que, dans notre région comme ailleurs, la paix et le développement sont inextric-

cablement liés et sont les victimes assurées de la montée des tensions et de l'exacerbation des différends. Voilà l'esprit dans lequel nous répétons notre appel en faveur de la création d'une zone de paix dans les Antilles et l'esprit dans lequel nous soulignons que notre Gouvernement donne son appui et son encouragement aux politiques et aux mesures propres à réduire les tensions et à favoriser la paix dans la région.

36. La Jamaïque se rend bien compte que, si l'on veut que les années 80 deviennent, du point de vue économique, une décennie charnière pour l'Amérique latine et les Antilles comme pour les autres pays en développement, il conviendra d'inverser certaines tendances défavorables du milieu international et d'attaquer sous peu certaines questions brûlantes qui intéressent la communauté mondiale tout entière.

37. Les tendances récentes à l'affrontement et au militarisme contribuent à affaiblir la structure de la sécurité internationale. L'escalade de la course aux armements a reçu une nouvelle impulsion et l'on voit se réaffirmer l'idée que la force et la puissance militaires sont des éléments nécessaires de l'existence nationale. Les arsenaux accumulés d'armes classiques et nucléaires menacent la survie même de l'homme sur la planète et se moquent de notre prétendu bon sens. Les puissances dotées d'armes nucléaires devraient donner l'exemple et commencer à freiner la mise au point des armes nucléaires. Maintenant plus que jamais, il nous faut renforcer le régime de non-prolifération, assurer l'application universelle de garanties efficaces et mettre un terme à la prolifération verticale.

38. L'accumulation d'armes classiques de plus en plus perfectionnées et l'intensification dramatique du commerce international des armes au cours de la dernière décennie sont également des causes de grandes préoccupations. Malheureusement, les pays en développement, qui ont souvent été le théâtre de guerre dans les années récentes, sont devenus un important marché d'armes. Le gaspillage de ressources insuffisantes au profit de budgets militaires toujours croissants doit être arrêté et inversé.

39. Tous les Etats ont reconnu que l'objectif du désarmement général et complet est à la fois souhaitable et réalisable. Il est temps que ce consensus sur le principe devienne un consensus pour l'action. Nous comptons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement prévue pour 1982 permettra d'élaborer des méthodes d'approche nouvelles et plus efficaces à l'égard du désarmement.

40. Les événements de l'année écoulée au Moyen-Orient n'ont pas été encourageants pour la recherche de la paix. La tension et l'hostilité ont augmenté, contribuant à un raidissement des attitudes. A juste titre, les émotions ont été vives lorsque Israël a attaqué les installations nucléaires en Iraq, acte qui a été condamné à bon droit par la communauté internationale. Toute cette affaire a démontré qu'il faut que la sagesse politique se manifeste dans la région. On ne peut imposer la paix par la force militaire. Au contraire, il faut l'édifier sur la confiance mutuelle et les compromis mutuels. Il y a longtemps que la Jamaïque recommande ces compromis comme moyens de réaliser la paix. Les droits de toutes les parties de la région devraient être reconnus. Les éléments d'un règlement global ont déjà été dégagés en un large consensus par la communauté internationale. Ils comprennent, premièrement, le retrait d'Israël des territoires occupés pendant la guerre de 1967; deuxièmement, l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale et, troisièmement, l'instauration de dispositions appropriées pour permettre à tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de leurs frontières reconnues. Ces éléments exigeraient des ajustements de

position de la part de toutes les parties intéressées et ils établissent la base de négociation d'une paix juste et durable.

41. Actuellement, le Liban se trouve entraîné dans le conflit du Moyen-Orient et il est déchiré par des forces à l'extérieur et à l'intérieur du pays. La tragédie du Liban est celle d'un petit pays pris malgré lui dans le feu croisé d'un conflit plus vaste. Mais nous ne pouvons abandonner le Liban à son sort. Il faut accorder un soutien international plus fort au Gouvernement du Liban qui s'efforce d'affirmer son autorité dans le pays tout entier. Il est temps que les Nations Unies exigent le retrait de toutes les troupes étrangères du Liban. De plus, nous demandons qu'il soit mis fin aux attaques de la part d'Israël, qu'il soit mis fin à l'exploitation à l'extérieur de dissensions internes et à l'ingérence dans les affaires intérieures du Liban.

42. Ailleurs, nous voyons des conflits et des tensions d'intensité variable. Aucun ne paraît aussi difficile à régler qu'en Afrique australe. Dans cette région, le régime raciste d'Afrique du Sud, avec le soutien d'un allié nouvellement reconnu, continue de maintenir une domination coloniale illégale sur la Namibie et de consolider toujours davantage la politique inhumaine de l'*apartheid*. Nous réaffirmons une fois de plus notre condamnation absolue du système d'*apartheid* et notre soutien total à la South West Africa People's Organization [SWAPO] et à sa lutte de libération de la Namibie.

43. Dans la péninsule de Corée des problèmes réfractaires attendent une solution négociée et pacifique. Nous relevons cependant des signes encourageants de propositions pratiques en vue de la reprise du dialogue. En Asie du Sud-Est, le retrait d'une superpuissance n'a pas donné lieu à la paix et à la tranquillité espérées. L'intervention et les assertions de domination ont provoqué l'instabilité et la crainte au lieu de la confiance et de la coopération nécessaires.

44. Au début de cette année, la Jamaïque a eu l'honneur d'être choisie pour accueillir l'Autorité internationale des fonds marins. Une fois de plus, nous voudrions remercier la communauté internationale de l'honneur qui nous est fait. Le Gouvernement et le peuple de la Jamaïque sont heureux de la confiance qui leur a été manifestée et donnent l'assurance qu'ils feront tout pour s'en montrer dignes. Nous sommes heureux à l'idée de nous faire les hôtes de la commission préparatoire dès qu'elle sera constituée. Comme la grande majorité des Etats Membres, la Jamaïque espère qu'il n'y aura pas d'obstacle à l'adoption de la convention d'ici l'an prochain, ce qui permettra de procéder à sa signature à Caracas à l'automne de 1982.

45. L'économie mondiale d'aujourd'hui ploie sous le poids des difficultés et des incertitudes. Le rythme de la croissance économique mondiale est à son niveau le plus bas depuis la récession de 1975. Cela s'est accompagné d'un ralentissement dans l'expansion du commerce mondial, d'un déséquilibre accru dans les comptes courants, d'un chômage croissant et d'un taux d'inflation accéléré qui atteint des niveaux inconnus depuis bien longtemps. Aucun pays, aucun groupe de pays n'a pu se soustraire à leurs effets.

46. Ces difficultés ne font que traduire de mauvais ajustements structurels profonds et l'absence persistante d'équité dans les relations économiques internationales.

47. La situation économique du Nord ne saurait être détachée de celle du Sud. Les tentatives faites par les pays pour trouver des solutions individuelles n'ont pas abouti. En fait, la politique restrictive appliquée pour combattre l'inflation dans les pays industrialisés n'a pas permis de contrôler les prix. Elle a eu au contraire des conséquences défavorables sur le commerce mondial, provoquant une

nouvelle détérioration de l'économie mondiale. Alors que la crise économique persiste, nous voyons s'intensifier les tendances protectionnistes des pays industrialisés. Mais le recours à ces mesures ne fait qu'entraver le processus d'ajustement structurel et entraîne une contraction du commerce mondial.

48. A aucun autre moment dans l'histoire la réalité de l'interdépendance n'a été aussi évidente. A aucun autre moment il n'y a eu un besoin commun plus grand de trouver des solutions et de formuler des politiques collectives. La communauté internationale doit s'engager à diriger le processus de changement qui est d'une importance vitale pour nous tous si nous voulons parvenir à la paix, à l'équité et à la croissance.

49. La Jamaïque est convaincue que l'une des possibilités consiste à lancer des négociations globales qui nous permettront de traiter d'une manière cohérente et intégrée des questions d'importance vitale telles que l'argent et les finances, le commerce, l'énergie, les matières premières et les aliments. La mise en train des négociations a déjà un an de retard. Le temps ne joue pas en notre faveur et nous ne pouvons nous permettre d'attendre beaucoup plus longtemps. Nous devons décider à la présente session de lancer des négociations globales.

50. Nous venons de voir un ralentissement temporaire dans le mouvement du prix mondial du pétrole. Il ne s'agit toutefois que de cela — une halte temporaire dans la montée des cours mondiaux du pétrole. La communauté internationale ne doit pas se bercer d'illusions au sujet des excédents de pétrole sur le marché mondial et du déclin des prix qui en résulterait. Il ne faut même pas compter sur une stabilisation du prix mondial du pétrole.

51. Le coût élevé de l'énergie et les taux d'intérêt élevés dans les principaux marchés du monde demeurent les principaux obstacles au développement des pays en développement importateurs de pétrole qui ont peu de ressources énergétiques. Ces deux questions importantes rendent futiles tous les programmes actuels de développement. Les déficits récurrents continuent d'augmenter pour les pays en développement importateurs de pétrole; l'an dernier ils ont dépassé 80 milliards de dollars. Et la somme importante que constitue ce déficit doit être financée à des taux d'intérêt ruineux.

52. C'est pourquoi la Jamaïque ne peut qu'éprouver un sentiment de découragement devant les maigres résultats auxquels est parvenue la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'est tenue à Nairobi. Certes, un Programme d'action¹ utile a été élaboré, mais on n'a pas trouvé les moyens de le mettre en application. Ni les arrangements financiers ni les arrangements institutionnels n'ont été élaborés et les propositions intérimaires qui ont été formulées à la Conférence ne manqueront certainement pas à la longue de faire apparaître leur insuffisance.

53. L'incapacité de la communauté internationale à trouver des mesures pour mettre en œuvre le Programme d'action de Nairobi n'a pas éliminé le besoin d'investissements en énergie dans les pays en développement. Les pays en développement pauvres en ressources énergétiques ont toujours besoin de diversifier leurs sources d'énergie autres que le pétrole et le gaz.

54. La délégation de la Jamaïque estime qu'il est déplorable que la Banque mondiale n'ait pu entreprendre le programme élargi d'investissements en énergie que la filiale envisagée pour l'énergie aurait rendu possible. Elle n'a pas pu le faire parce que des membres importants de la Banque s'opposent à sa création. Les investissements nécessaires ne peuvent être financés par l'entreprise privée. La Jamaïque demande donc aux pays industrialisés et aux pays en déve-

loppement qui ont des excédents monétaires d'accélérer leurs négociations pour permettre à la filiale envisagée pour l'énergie d'être établie le plus rapidement possible.

55. C'est dans le cadre des besoins énergétiques que le Premier Ministre de la Jamaïque a proposé à la Conférence de Nairobi² que soit créé un centre de recherche-développement des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et que soit encouragé l'accès aux techniques qui mettraient des quantités importantes d'énergie à la portée des populations rurales pauvres du monde. La Jamaïque a constaté que les promoteurs de notre centre d'énergie auront un long chemin à parcourir avant l'établissement du centre, mais elle espère qu'ils parviendront au bout de la route en fin de compte. La délégation de la Jamaïque exprime l'espoir qu'avant la fin d'une autre session ordinaire de l'Assemblée générale la décision d'établir un centre pour la recherche et le développement des sources d'énergie nouvelles et renouvelables se traduira sur le plan concret.

56. L'intérêt qu'a la communauté mondiale à connaître une croissance et un développement économiques équilibrés et soutenus sera un vain mot si l'on ne tient pas compte des besoins critiques d'un groupe quelconque de pays. La croissance et le dynamisme du système économique international dans son ensemble ne peuvent être garantis que si nous assurons la croissance et le développement de ses parties constituantes. C'est peut-être là la leçon la plus importante que nous pouvons tirer lorsque nous examinons l'évolution de l'économie internationale au cours des années.

57. C'est une évolution inquiétante caractérisée par une croissance inégale, des dépressions et des récessions. Même la crise que nous connaissons actuellement est due au fait que nous n'avons pas suffisamment tenu compte de ce qui semble pourtant être une vérité première : la prospérité d'un ensemble dépend de celle de ses parties constituantes. Voilà pourquoi la Jamaïque s'inquiète de plus en plus de la tendance croissante de la communauté internationale à sous-estimer les besoins des pays en développement dits à revenus moyens à l'étape actuelle de leur développement. Nous croyons malheureusement qu'il y a là une certaine myopie qui ne présage rien de bon quant au dynamisme futur de l'économie mondiale dans son ensemble.

58. Qu'est la réalité pour ce groupe de pays? En fait, l'immense majorité de ces pays a constaté qu'il était impossible de passer à une croissance économique autosuffisante. Face à une crise économique prolongée et, ayant comme toile de fond, des déformations structurelles léguées par l'histoire, la transition recherchée continue à nous échapper. De nombreux pays à revenus moyens sont restés essentiellement des pays à économie primaire produisant surtout des minéraux et des produits agricoles avec une certaine diversification. Au cours de la dernière décennie, tous ces pays ont fait l'expérience commune d'une croissance minimum et de la stagnation.

59. La Jamaïque croit que la communauté internationale, sans méconnaître les besoins réels et pressants des autres pays, doit admettre la nécessité d'aider les pays à revenus moyens dans des secteurs tels que la diversification et le renforcement de leur capacité d'exportation. Cette communauté doit encourager un courant d'investissements dans leur développement, favoriser leur accès aux marchés internationaux de capitaux et éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires pour leurs exportations. Ce n'est évidemment pas une liste exhaustive mais il s'agit de mesures qui nous paraissent adaptées aux besoins de nombreux pays à revenus moyens et qui par conséquent doivent se recommander d'urgence si l'on veut susciter pour ce groupe une croissance dynamique et soutenue.

60. La Jamaïque est heureuse de constater que les pays en développement ont enfin décidé d'accorder une attention sérieuse à la coopération économique entre eux. Nous nous félicitons du Programme d'action approuvé par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement qui s'est tenue à Caracas, en mai dernier [voir A/36/333]. Nous remercions les pays qui ont proposé d'accueillir les différents groupes d'experts qui ont été désignés et nous espérons que ces groupes poursuivront leur programme d'activités avec vigueur et qu'ils se rendront compte de l'étendue de la zone de coopération qui s'offre aux pays en développement sans l'aide du monde développé.

61. On entend parfois les pays industrialisés exprimer l'avis que les organismes de la famille des Nations Unies devraient consacrer leurs ressources exclusivement à des activités de portée universelle et qui intéressent tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. On a émis l'opinion que ce serait mal utiliser ces ressources et ces activités si on les consacrait à des problèmes qui n'intéressent qu'un groupe d'Etats Membres. Cette critique particulière s'adresse parfois à la coopération économique entre les pays en développement.

62. La Jamaïque ne partage absolument pas ce point de vue. On ne peut pas dire que la coopération économique entre pays en développement ne devrait pas être un souci primordial des Nations Unies parce qu'elle n'intéresse que quelque 130 ou 135 de ses 156 Membres. Ce n'est pas par prodigalité que la CNUCED, le PNUD ou le FMI consacrent des ressources et de la main-d'œuvre à des programmes qui intéressent au premier chef les pays en développement Membres de l'Organisation.

63. Existe-t-il une anomalie plus grande que celle de consacrer aux armements nos ressources humaines et matérielles alors qu'à l'Assemblée, chaque année, nous entendons dire que les populations d'une grande partie de la planète perdent la bataille contre la faim et la malnutrition.

64. En cette heure où la gravité de la crise alimentaire a poussé la FAO à sonner l'alerte alimentaire mondiale, il serait temps de réfléchir à la décision solennelle prise par la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome en 1974. Elle a décidé que tous les gouvernements devaient se fixer le but suivant, à savoir que « d'ici 10 ans aucun enfant ne devra aller se coucher en ayant faim, qu'aucune famille ne devra vivre dans la crainte de manquer de pain pour le lendemain, et que l'avenir et les capacités d'aucun être humain ne devront être compromis par la malnutrition »³.

65. Le fait de n'avoir pu éliminer la famine au cours de la décennie nous rappelle brutalement les priorités de la communauté internationale.

66. L'engagement mentionné ci-dessus ne sera pas tenu non pas parce qu'il est intrinsèquement irréalisable, mais simplement parce que le problème alimentaire n'a pas été pris suffisamment au sérieux par la communauté internationale. De même, les efforts déployés au niveau national ont été loin d'être suffisants dans la plupart des cas.

67. La production alimentaire continuera d'être faible dans les pays en développement si l'on ne décide pas de prendre des mesures efficaces de réforme agraire, s'il n'y a pas de politique de crédit fiscal et d'investissement ainsi qu'une amélioration de l'infrastructure rurale, si l'on ne dispense pas une instruction adéquate et si l'on n'élargit pas les programmes de vulgarisation agricole. En même temps, la Jamaïque note avec inquiétude que la production alimentaire se trouve compromise par l'augmentation du prix des entrants, tels que l'énergie et les engrais, ainsi que par des taux d'intérêt plus élevés.

68. La création du Fonds international de développement agricole [FIDA] et celle, récente, d'un organisme de l'alimentation au sein du FMI apportent quelque espoir. Malheureusement, on constate une résistance croissante à l'augmentation des fonds alloués au FIDA. La Jamaïque espère que les principaux membres du FIDA seront en mesure d'achever leurs négociations, en vue de reconstituer les réserves du FIDA à une date rapprochée. C'est une question urgente.

69. Nous prions instamment la communauté internationale de reconnaître pleinement l'urgence et l'ampleur de la crise alimentaire et de faire en sorte que l'appel lancé par la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56 de l'Assemblée générale] en vue de l'élimination de la famine et de la malnutrition au moins à la fin du siècle ne soit pas un vœu pieux.

70. Nous tous, en tant qu'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, sommes les dépositaires des espoirs et des aspirations de l'humanité à la paix, à la sécurité et à une vie meilleure. Nous devons faire en sorte que ces aspirations deviennent réalités. Rassemblons de nouveau nos énergies; engageons-nous à appliquer les principes et objectifs de notre Charte; agissons avec sagesse de crainte de trahir la confiance qui est mise en nous en tant que gardiens de l'avenir.

71. Permettez-moi de terminer sur quelques phrases que j'ai lues sur un calendrier du FISE d'il y a quelque 20 ans et qui me semblent avoir gardé toute leur actualité :

Il y aura paix sur terre

Mais pas avant que chaque enfant ne mange à sa faim,

Qu'il ne soit protégé chaudement contre les vents d'hiver

Et qu'il n'apprenne ses leçons l'esprit tranquille,

Libéré ainsi de la faim, de la crainte et du besoin,

Quelles que soient sa couleur, sa race ou sa croyance

Souriant, le regard tourné vers le ciel, avec, dans les yeux,

le reflet de sa confiance en l'homme.

72. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [interprétation de l'anglais] : Qu'il me soit permis dès l'abord de féliciter sincèrement le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. Son élection est un hommage mérité qui lui est rendu personnellement en même temps qu'un honneur à son grand pays avec lequel mon propre pays a des relations très cordiales et très amicales. Son rôle personnel, sa contribution et ses réalisations dans les affaires internationales sont bien connus. Nous sommes donc certains qu'il saura diriger l'Assemblée de façon à assurer le succès de ses délibérations. La délégation de la République-Unie de Tanzanie s'engage à lui apporter sa pleine coopération.

73. Qu'il me soit permis également de féliciter son prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, qui a présidé l'Assemblée à sa trente-cinquième session avec tant de dévouement et de manière si remarquable. Nous avons pris acte de ses efforts persistants, au cours de sa présidence, pour rechercher des solutions aux problèmes urgents et importants de notre époque, notamment dans le domaine de la coopération économique internationale. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions et nous espérons qu'il continuera de s'occuper lui-même de ces questions.

74. Je désire aussi rendre hommage au Secrétaire général pour son dévouement et ses efforts inlassables dans la poursuite des nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Je suis tout particulièrement heureux de lui dire toute notre gratitude pour ses services dévoués, puisque j'ai eu l'occasion de travailler en étroits rapports avec lui au cours de la période pendant laquelle j'ai eu l'honneur de représenter mon pays à l'Organisation.

75. Ma délégation est particulièrement fière de souhaiter la bienvenue parmi nous à la République nouvellement indépendante de Vanuatu. L'apparition de nouveaux pays issus du colonialisme sera toujours pour mon pays une source de joie profonde.

76. Dans le même esprit, nous souhaitons donc une chaleureuse bienvenue au Belize à l'occasion de son accession à l'indépendance et de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

77. L'ordre du jour de la trente-sixième session de l'Assemblée est chargé et, dans la plupart des cas, les questions à l'examen ne sont pas nouvelles. De nombreuses questions qui demeurent à l'ordre du jour ont fait l'objet à maintes reprises de nos débats. Les solutions à ces problèmes nous échappent et en même temps les tensions continuent de monter. Ces tensions rendent en fait plus difficile encore la recherche de solutions durables. Les problèmes qui ont assombri les années 60 et 70 continuent de se poser dans les années 80. Leurs effets secondaires ont été de créer des problèmes nouveaux inconnus jusqu'ici qui ont non seulement ajouté une dimension nouvelle aux problèmes initiaux mais les ont en fait aggravés. Le monde continue d'assister à la détérioration de la situation politique internationale comme de la situation économique. Le bien-être de toutes les nations et de tous les peuples est en jeu. Devant ces événements inquiétants, une désillusion croissante et même un sentiment de résignation règnent parmi les peuples du monde.

78. Il existe aujourd'hui des signes symptomatiques de guerre froide qui rappellent la période qui a immédiatement suivi l'après-guerre. Il y a un danger de polarisation du monde qui provoque sur la planète un état de profonde incertitude. L'esprit de détente qui avait permis d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest semble disparaître rapidement. Une ère d'affrontement avec ses conséquences imprévisibles semble se substituer au dialogue et à la tolérance; nous assistons à une escalade inouïe de la course aux armements; les conflits et les zones de tension se multiplient. A moins qu'une fin ne soit mise à la présente tendance, la menace à la survie même des générations actuelles et futures est véritablement très réelle.

79. Que la situation mondiale soit inquiétante et l'avenir préoccupant n'est plus un sujet de désaccord. Nul ne met en doute la nécessité d'une action d'urgence. On ne peut donc que déplorer le triste paradoxe qui veut qu'en dépit de la réalité de cette menace à sa propre existence et ayant fait la preuve de ses immenses talents dans le domaine de la science et de la technique l'humanité continue encore d'apparaître impuissante et, en quelque sorte, incapable de résoudre les problèmes qu'elle a essentiellement créés elle-même. Pourtant, il n'y a parmi nous aucun doute quant à la possibilité qui est la nôtre de modifier le cours de nombreux événements, de même que nous n'ignorons pas comment peuvent être trouvées les solutions.

80. Les problèmes posés par la course aux armements et par le désarmement ne nous sont que trop familiers et c'est pourquoi je n'entrerai pas dans les détails de ces questions. Peut-être l'heure est-elle venue où il ne suffit pas de formuler simplement les problèmes. Il est nécessaire d'explorer les moyens nouveaux et les méthodes nouvelles pouvant permettre de faire face aux problèmes de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous devons nous demander si le fait de sauver le monde d'un holocauste nucléaire n'est pas le juste prix à payer pour notre tolérance dans la diversité. La promotion des principes de coexistence entre toutes les nations, quelles que soient leurs différences idéologiques, pourrait être un pas essentiel dans le processus de règlement des conflits. Qu'il s'agisse de l'examen du traité sur l'interdiction globale des essais nucléaires ou des traités sur l'océan Indien ou sur l'espace

extra-atmosphérique, les solutions continueront de nous échapper si nous ne nous engageons pas fermement dans la poursuite de la paix par la restauration de la confiance entre les Etats et le respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de tous les Etats.

81. Il ne peut y avoir de paix pour des peuples qui continuent à vivre dans l'obscurité de l'humiliation ou qui sont victimes des indignités du racisme, du colonialisme et des autres formes de domination. L'histoire nous a enseigné que les peuples qui ont été privés de leurs droits fondamentaux ont toujours défendu ces droits avec défi. Leur résistance a pris des formes différentes. Pour ces millions d'hommes opprimés qui subissent le joug de la domination coloniale ou de l'occupation étrangère, ou qui sont en proie au cauchemar de la discrimination raciale, les Nations Unies doivent être une source d'espérance et d'inspiration.

82. Si le processus de la décolonisation a été peut-être l'une des plus remarquables réalisations des Nations Unies, les étapes finales de ce processus semblent être les plus difficiles et les plus pénibles. En Namibie, par exemple, nous continuons à être les témoins de l'oppression coloniale et des souffrances que ce peuple, depuis des décennies, endure courageusement. L'oppression et la souffrance s'étendent rapidement à des Etats pacifiques et indépendants du fait de l'agression et de la provocation d'un régime minoritaire raciste.

83. Les nombreuses réunions où a été examinée la question de Namibie et qui ont eu pour point culminant la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale témoignent de l'importance que la communauté internationale attache à ce problème. Cette situation souligne combien il est nécessaire d'arriver d'urgence à une solution avant que la paix et la sécurité de la région ne soient mises davantage en danger.

84. Comme nous avons eu l'occasion de le déclarer, au cours du débat du Conseil de sécurité sur la question au mois d'avril dernier⁴ ainsi qu'à la huitième session extraordinaire d'urgence [9^e séance], nous continuons de nous prononcer pour l'application scrupuleuse de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ce faisant, nous avons insisté, et nous continuerons d'insister, sur le fait qu'en premier lieu les cinq puissances occidentales, en tant qu'auteurs du plan que le Conseil a approuvé par cette résolution, ont l'obligation de veiller à l'application de celui-ci. Dans ce contexte, nous avons à l'esprit le communiqué commun publié par les ministres des affaires étrangères des cinq puissances occidentales à leur réunion d'hier. En deuxième lieu, de nouveaux attermoissements ne serviraient qu'à renforcer l'intransigeance de l'Afrique du Sud. En troisième lieu, le rôle central des Nations Unies dans la mise en œuvre du plan doit être maintenu. En quatrième lieu, tant que la voie menant à un règlement négocié continuera d'être bloquée par l'attitude récalcitrante de Pretoria, le peuple de la Namibie et son mouvement de libération, la SWAPO, devraient recevoir une aide efficace dans leur lutte de libération.

85. L'occupation illégale continue par l'Afrique du Sud de la Namibie et l'utilisation de ce territoire international comme tremplin pour commettre des actes répétés d'agression contre les Etats voisins de la région se trouvant en première ligne et son intransigeance obstinée provoquent de graves inquiétudes. La récente agression massive par l'Afrique du Sud contre l'Angola et l'occupation d'une partie de son territoire ont été effectuées au mépris total de la réaction de la communauté internationale, et sans qu'il soit tenu compte de leurs conséquences sur la paix et la sécurité internationales. La République-Unie de Tanzanie, en collaboration avec d'autres Etats africains, continuera

d'apporter toute l'aide et tout l'appui nécessaires au peuple de l'Angola.

86. En Afrique du Sud, l'*apartheid* représente un crime permanent contre le peuple sud-africain et il menace sérieusement la paix et la sécurité internationales. Pour l'Assemblée générale, parler des violations flagrantes des droits de l'homme sans faire preuve d'engagements fermes en vue de l'élimination de ce fléau n'est qu'un exercice abstrait. Je dis cela parce que les nations n'ont pas hésité à manifester, verbalement, leur indignation devant l'*apartheid*. Et pourtant l'*apartheid* est toujours parmi nous, et certainement pas en raison de son invincibilité mais parce que la communauté internationale n'a pas réussi à accompagner ses condamnations d'une action efficace. Pour notre part, nous n'épargnerons aucun effort pour aider la lutte contre l'*apartheid*. Ce faisant, nous sommes tenus par notre conviction que le système d'*apartheid* est une insulte à la dignité de l'homme. La République-Unie de Tanzanie est également persuadée que le processus d'isolement complet du Gouvernement de l'Afrique du Sud, jusqu'à ce qu'il abandonne sa politique d'*apartheid*, a pour but de prévenir les conséquences nuisibles de cette politique pour la paix et la sécurité.

87. La situation explosive qui règne au Moyen-Orient demeure une source de grave préoccupation pour la communauté mondiale. La République-Unie de Tanzanie continue d'insister sur le fait que la paix dans cette région nous échappera tant que les causes profondes de ce conflit ne seront pas traitées. Si le respect du principe de la non-acquisition des territoires par la force et le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région sont des conditions indispensables à un règlement véritable, viable et durable de ce conflit, le cœur du problème réside dans le déni constant des droits inaliénables à l'autodétermination du peuple palestinien, y compris son droit à fonder son propre Etat.

88. Nous ne pouvons parler de la situation au Moyen-Orient sans mentionner l'inquiétude que nous ressentons devant les souffrances du Liban et de son peuple. Nous soutenons les aspirations légitimes de ce pays pour la sauvegarde de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

89. Mon pays regrette profondément qu'en dépit des efforts déployés par les Nations Unies, le mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique, la guerre entre l'Iran et l'Iraq se poursuive, infligeant d'énormes souffrances aux peuples de ces deux Etats et mettant en danger la paix et la sécurité dans la région. Nous contribuerons à tous les efforts visant à mettre un terme à ce conflit regrettable.

90. Nous avons pris note, avec espoir, de la possibilité d'une solution au problème du Sahara occidental. En sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, M. Daniel T. Arap Moi, président de la République du Kenya, a déclaré hier [11^e séance] que la session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue à Nairobi avait adopté des décisions importantes [voir A/36/534, annexe II] qui, entre autres, prévoient l'organisation d'un référendum dans le territoire, dans des conditions de justice et de liberté, qui permettra au peuple du Sahara occidental de décider de son avenir. Nous sommes heureux que, par le truchement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], il ait été possible de définir un cadre de règlement à ce problème. En tant que membre du Comité de mise en œuvre, la République-Unie de Tanzanie continuera de travailler à l'application des recommandations adoptées par le Comité lors de sa session d'août dernier à Nairobi.

91. Le problème de Chypre demeure sans solution. Cependant, le fait que les pourparlers intercommunautaires aient repris un certain élan et que des propositions très complètes englobant les aspects territoriaux et constitutionnels aient été avancées constitue une source d'espoir. Ces efforts méritent notre soutien et nos encouragements afin qu'ils aboutissent à une solution durable et définitive garantissant l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de Chypre.

92. Les événements qui se déroulent dans la péninsule de Corée, en Indochine et en Afghanistan sont toujours préoccupants pour l'Organisation. Tout en recherchant des solutions viables, nous devons favoriser le dialogue et éliminer toutes mesures risquant d'exacerber les tensions.

93. Nous sommes également témoins de l'aggravation de la crise économique mondiale qui entraîne des conséquences particulièrement graves pour les pays en développement. Cette crise a conduit à une nouvelle détérioration des termes de l'échange des pays en développement, à une croissance économique lente, à une inflation importée et à une dégradation dans les balances des paiements. Cette situation accentue les conditions économiques déjà mauvaises du tiers monde.

94. Si les pays en développement supportent presque tout le poids de la crise économique mondiale, en raison de la vulnérabilité de leurs faibles économies face à des conditions extérieures qui échappent à leur contrôle, les pays développés en ressentent, de façon croissante, les conséquences néfastes. Les effets de la crise sur les économies développées se caractérisent par des taux élevés d'inflation, un chômage très répandu, la récession et des fluctuations dans les taux de change. Ces conditions ont conduit à l'insatisfaction générale et aux tensions sociales dans les pays développés. Des efforts unilatéraux, de la part de certains pays développés, pour trouver des solutions nationales à des problèmes mondiaux ont non seulement échoué mais ont eu de graves répercussions pour les économies des pays en développement.

95. L'échec de ces efforts unilatéraux dans la recherche d'une solution durable aux problèmes économiques mondiaux nous renforce dans notre conviction que la crise économique mondiale actuelle est d'ordre structurel et institutionnel plutôt que de nature purement cyclique. L'économie mondiale se trouve dans un état de déséquilibre structurel caractérisé, entre autres, par la stagflation, le chômage, la sous-utilisation des capacités industrielles, des déséquilibres chroniques dans les paiements internationaux, l'instabilité monétaire, la déformation des relations commerciales et la crise de l'énergie. Ces problèmes se posent au monde entier et maintenant plus que jamais il est impératif d'agir ensemble à l'échelle mondiale.

96. L'exigence d'un nouvel ordre économique international n'est pas simplement un appel d'ordre moral. C'est un appel pour une prise de conscience, par la société humaine, de l'interdépendance des pays sur le plan du développement économique. La vérité est que dans un monde d'interdépendance économique il n'est pas réaliste de croire qu'une solution aux problèmes économiques d'une partie du monde peut intervenir indépendamment du reste du monde. Il n'est pas possible, non plus, de régler une question isolément car il existe toujours un lien direct entre les différentes questions de développement.

97. Les négociations globales envisagées offrent le cadre le plus approprié pour un traitement d'ensemble, cohérent, intégré et, par conséquent, efficace du malaise économique mondial dans sa totalité. C'est pourquoi ma délégation espère que tous les efforts possibles pour aboutir à un accord qui permettra aux négociations globales de commencer le plus rapidement possible seront déployés au

cours de cette session de l'Assemblée générale. La République-Unie de Tanzanie attend aussi avec intérêt la Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui doit se tenir à Cancún, et nous espérons qu'elle fournira l'élan politique positif nécessaire et qu'elle créera un climat propice aux progrès dans les négociations Nord-Sud, actuellement au point mort, concernant la coopération économique internationale.

98. Les Nations Unies offrent la tribune la plus appropriée pour la promotion de la liberté, de la paix, de la justice, de la sécurité et de la coopération internationales. Nous devons donc nous efforcer de fournir à l'Organisation tous les moyens nécessaires pour relever les nouveaux défis qui se posent à nous. Les Nations Unies doivent véritablement devenir un instrument efficace pour la promotion de la paix mondiale et le progrès économique et social de tous. Si l'Organisation doit demeurer un instrument efficace au service de la paix, les peuples du monde doivent lui faire confiance. Notre engagement envers ses buts et ses principes doit, par conséquent, être indéfectible.

99. M. KUSUMAATMADJA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation éprouve une profonde satisfaction à voir M. Kittani présider l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. C'est pour nous une source de plaisir que de voir un représentant d'un pays asiatique, avec lequel mon pays entretient d'étroites relations, diriger nos délibérations. Il s'agit d'un homme bien connu pour son attachement à la cause de la coopération entre nations et aux travaux de l'Organisation de guider nos travaux pendant la présente session. Nous sommes certains que grâce à sa présidence cette session aura un sens particulier.

100. Ma délégation exprime également sa reconnaissance au Président sortant, M. Rüdiger von Wechmar, pour la façon efficace avec laquelle il a conduit les travaux de la trente-cinquième session et de la huitième session extraordinaire d'urgence. L'attitude ferme et dévouée dont il a fait preuve, particulièrement dans le domaine de la coopération internationale, lui a valu l'admiration de l'Assemblée.

101. J'exprime également notre reconnaissance et notre respect au Secrétaire général pour la compétence et le désintéressement avec lesquels il ne cesse de favoriser les intérêts de l'Organisation, et nous le remercions des nombreuses initiatives qu'il a prises au cours de l'année pour renforcer la paix.

102. Mon gouvernement et mon peuple saluent les gouvernements et les peuples de la République de Vanuatu, Etat voisin de l'océan Pacifique, et du Belize à l'occasion de leur indépendance. Nous leur souhaitons une chaleureuse bienvenue à l'Organisation et nous les assurons d'une coopération fructueuse avec leurs délégations.

103. La décennie des années 70 a été marquée par des problèmes difficiles et complexes et, jusqu'à une date récente, elle s'est caractérisée par un climat mondial où le danger de guerre entre les grandes puissances était fortement réduit en raison de la volonté croissante de négocier plutôt que de rechercher l'affrontement. Nous avons alors salué la détente comme un processus important propre à atténuer le climat de suspicion et d'hostilités et à augmenter grandement les perspectives de relations plus constructives entre tous les pays. C'est ainsi que la tournure des événements dans les années 70 permettait d'espérer que l'accent mis sur les armements ou sur la rivalité idéologique dans les relations internationales serait diminué et que le monde pourrait enfin passer du conflit et de l'affrontement à la paix et à la prospérité.

104. Malheureusement, cet optimisme s'est révélé illusoire. Au lieu d'une réduction progressive des tensions, l'affrontement et le conflit sont venus une fois de plus acca-

bler diverses régions du monde. Les pressions politiques et économiques, le recours à la menace ou à l'emploi de la force et la subversion sont redevenus les facteurs dominants des relations internationales actuelles. En fait, les tensions ont pris des proportions si inquiétantes qu'un conflit secondaire peut maintenant provoquer un affrontement plus large ou avoir des répercussions mondiales.

105. La crise de la détente a affecté la sécurité du monde, particulièrement celle des nations plus petites et plus faibles. L'impasse persistante dans le dialogue nord-sud a accru les inégalités entre les nations industrialisées et le tiers monde. La rivalité plus intense entre les grandes puissances, les efforts fébriles qu'elles font pour étendre leurs sphères d'influence et de domination, la course effrénée aux armements portée à des niveaux sans précédent ont aggravé la situation mondiale et dissipé l'espoir de parvenir à un ordre mondial stable. En bref, le monde est retombé dans la structure ancienne des sphères d'influence politique et économique fondées sur l'hégémonie et la dépendance. Il importe de remédier à cette tendance et notre volonté collective doit viser à arrêter cette tendance dangereuse.

M. Kittani (Iraq) reprend la présidence.

106. L'histoire a montré que cette volonté s'est manifestée dans le mouvement des pays non alignés, il y a deux décennies, alors que le monde était au bord de la guerre. Au moment où nous marquons le vingtième anniversaire de sa fondation par l'inscription d'un point particulier à l'ordre du jour de l'Assemblée, il convient de rappeler que ce mouvement a grandement contribué à désamorcer l'affrontement qui menaçait à l'époque d'anéantir l'humanité. Depuis lors, le mouvement des pays non alignés n'a cessé d'œuvrer pour le désarmement, la paix et la sécurité, de même que pour la libération nationale. Il s'est opposé à la domination étrangère, à l'imperialisme, au racisme, à l'hégémonisme; il a rejeté les alliances militaires, les blocs de puissances, les sphères d'influence et les manifestations les plus dangereuses de l'affrontement entre grandes puissances. Le mouvement a su évaluer les tendances négatives de la situation économique mondiale en les attribuant au déséquilibre, aux asymétries du système économique international, et il en a demandé la réorganisation.

107. Alors que le monde fait face au retour à l'ordre ancien de la politique de pouvoir internationale, le mouvement doit réaffirmer sa responsabilité en tant que facteur indépendant, hors des blocs, et jouer un rôle plus décisif dans le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité.

108. En fait, au moment où le mouvement marque le vingtième anniversaire de sa fondation, nous devons tous reconnaître que son renforcement continu est indispensable pour arrêter et inverser l'effroyable aggravation des tensions. Les Etats non alignés peuvent relever ces défis en défendant vaillamment les véritables principes qu'ils ont énoncés à Belgrade, en adhérant à leurs systèmes politique et économique, en se tenant à l'abri des pressions extérieures et en refusant de se laisser entraîner dans les antagonismes des grandes puissances.

109. Le mouvement reconnaît également la responsabilité historique qui lui est dévolue en jouant un rôle dynamique dans le règlement des conflits internationaux, et notamment en contribuant à arrêter la spirale sans fin de la course aux armements et à établir un nouveau système des relations internationales, qui se fonde sur la liberté, l'égalité et la justice. Je suis certain qu'à cette étape délicate des relations internationales l'apport et le rôle du mouvement des pays des non alignés dans le renforcement de la paix mondiale qui découlent de leur force traditionnelle, de leur perspicacité et de leur dévouement, deviendront plus évidents encore. Et ce rôle sera utilisé constructivement, particulièrement aux Nations Unies, pour régler

pacifiquement les différends et pour renforcer l'Organisation et la rendre plus efficace.

110. Ma délégation voudrait maintenant parler de certains des principaux problèmes qui affectent diverses parties du monde et qui continuent à retenir notre attention.

111. Au Kampuchea, la situation n'a pas changé. Il n'y a pas eu de retrait des troupes étrangères et aucun gouvernement élu n'a été mis en place pour exprimer le droit à l'autodétermination. Sur cette sombre toile de fond il est cependant encourageant de constater que la Conférence internationale sur le Kampuchea a été convoquée en juillet 1981 et a vu la participation d'une très grande majorité d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, mettant ainsi en relief les dimensions internationales du conflit.

112. La Conférence a adopté un ensemble de propositions qui pourraient aboutir à une solution politique d'ensemble en faisant participer les parties au conflit au processus de paix. Il convient de relever parmi ces propositions des mesures prévoyant le retrait des forces étrangères, le cessez-le-feu, le désarmement de toutes les factions afin que des élections puissent avoir lieu sous le contrôle des Nations Unies, permettant ainsi au Kampuchea de recouvrer sa souveraineté et son statut de pays non aligné. Nous estimons que ces propositions peuvent constituer la base de négociations débouchant sur la création d'un nouveau Kampuchea, libre de toute ingérence étrangère et voué au bien-être de son peuple et à la paix dans la région.

113. La Conférence a également créé un comité spécial chargé d'établir les contacts avec toutes les parties au conflit et de faciliter la recherche d'une solution d'ensemble. Ma délégation est certaine que le Comité pourrait jouer un rôle actif dans l'élaboration de propositions constructives et acceptables pour tous. Nous attendons le jour où le Kampuchea viendra de nouveau occuper sa place légitime parmi les nations et nous comptons que d'autres ne se serviront pas de lui pour commettre des actes incompatibles avec la Charte.

114. Nous sommes heureux de constater qu'après deux années d'opérations d'aide d'urgence intégrées le peuple du Kampuchea, malgré les difficultés qu'ils continuent de connaître, ne court plus le risque d'une famine générale. Mais le sort des réfugiés kampuchéens qui se sont enfuis de chez eux reste sombre et il convient de continuer à leur donner une assistance internationale pour leur venir en aide.

115. Il est certain que l'instauration de la paix au Kampuchea favorisera la stabilité en Asie du Sud-Est et accélèrera la mise en place d'une zone de paix, de liberté et de neutralité. L'établissement de cette zone qu'ont approuvé les pays de la région et l'Organisation des Nations Unies représente le vœu exprès des peuples de l'Asie du Sud-Est pour assurer à la région des conditions de paix et de tranquillité. Les pays de la région se sont engagés à assurer la reconnaissance et le respect de l'Asie du Sud-Est en tant que zone de paix, de liberté et de neutralité, exempte de toute forme d'ingérence de la part des puissances extérieures. Ainsi, ils ont promis de libérer la région et leurs pays de l'hégémonie politique et économique étrangère et se refusent à devenir l'instrument de la politique d'une quelconque puissance étrangère. Ils sont convaincus que c'est de cette façon seulement que la région pourra être soustraite à la rivalité des grandes puissances ou même à leur affrontement. Ils sont convaincus que seule cette méthode leur permettra d'édifier leur société et de vivre les uns avec les autres dans la paix et la fraternité.

116. Pour ce qui est de l'Afghanistan, ma délégation est également convaincue de la nécessité d'une solution politique d'ensemble pour trouver une issue à cette situation

dangereuse. Des éléments de solution — dont le retrait des forces étrangères — figurent déjà dans la Déclaration adoptée par la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue en février dernier à New Delhi [voir A/36/116 et Corr. 1, annexe]. Dans le cadre de cette déclaration, d'autres consultations devraient avoir lieu en vue de préparer le terrain à la renaissance d'un Afghanistan indépendant et non aligné. Nous saluons à cet égard les efforts du Secrétaire général, de son représentant spécial et d'autres organismes, et nous rendons hommage à l'attitude constructive du Pakistan afin de faciliter les négociations en vue d'une solution politique qui permette au peuple afghan de décider de son propre destin, sans intervention ni ingérence étrangères.

117. Malgré le consensus qui s'affirme au sein de la communauté internationale sur les modalités et les principes d'un règlement au Moyen-Orient, la situation dans la région a récemment connu une aggravation dramatique. Le bombardement aveugle de Beyrouth par Israël entraînant des pertes en vies humaines et des destructions considérables associé au raid militaire sur l'installation nucléaire de l'Iraq ont provoqué à bon droit la condamnation de la communauté mondiale et menacé la viabilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le cessez-le-feu réalisé au Liban avec le concours de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] a démontré sans l'ombre d'un doute que cette organisation est consciente des ses responsabilités et qu'elle peut être un partenaire sûr dans la recherche d'une paix fondée sur la justice.

118. Il est triste de noter que depuis trop longtemps le conflit au Moyen-Orient se trouve pris au piège de la politique des grandes puissances. Dans la ruée de celles-ci vers l'affrontement, le cœur du problème est passé au second plan, les intérêts stratégiques et autres sont maintenant passés au premier plan. Les questions essentielles au Moyen-Orient demeurent : le retrait sans condition d'Israël de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem, et l'affirmation du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple palestinien. Tant que ces questions n'auront pas été résolues, le Moyen-Orient restera le foyer de danger le plus critique du monde.

119. Dans le cadre de l'examen de la situation au Moyen-Orient, ma délégation se joint à d'autres pour engager l'Iran et l'Iraq à redoubler d'efforts dans la recherche d'une solution rapide et pacifique au conflit qui les oppose.

120. En Afrique, il n'y a pas eu de progrès réalisés en ce qui concerne l'indépendance de la Namibie malgré les vœux très fortement exprimés de la communauté internationale. Le défi de l'Afrique du Sud s'est manifesté en toute clarté à la réunion préalable à la mise en œuvre de Genève. Pour la même raison, beaucoup d'autres efforts diplomatiques sont restés eux aussi sans effet. Cependant, nous pensons que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité constitue un progrès vers l'autodétermination et l'indépendance de la Namibie et que des changements ou modifications de cette résolution ne rapprocheront pas pour autant le moment où la Namibie sera libérée. Le Conseil de sécurité lui-même a failli au rôle qui lui revient dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en n'exigeant pas l'application de la résolution 435 (1978) par des sanctions à l'encontre du régime de Pretoria qui défie cette résolution. La nécessité d'une action de la part du Conseil de sécurité s'est trouvée renforcée lorsque ce régime a fait du territoire namibien une base de lancement de son agression récente contre l'Angola.

121. Face à ces échecs constants, la communauté internationale a convoqué la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale qui a demandé des sanctions obligatoires et globales et l'isolement total de

l'Afrique du Sud [résolution ES-8/2]. Ma délégation appuie entièrement la résolution qui a été adoptée et s'est engagée à en assurer l'application. La question de Namibie est purement une question d'occupation illégale. Il est donc inquiétant de constater que l'on introduit des considérations étrangères pour étouffer le progrès vers la liberté en Namibie.

122. Encore que les Nations Unies aient condamné l'*apartheid* comme crime contre l'humanité et la dignité de l'homme, le régime de Pretoria ne s'est nullement montré disposé à adhérer aux nombreuses résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Maintenant que la lutte contre l'*apartheid* parvient à une étape décisive, l'unité internationale devrait être maintenue car s'il y a division entre nous — nous qui haïssons l'*apartheid* — cela ne fera qu'encourager l'Afrique du Sud à maintenir ce système abominable et odieux. Entre-temps et avant que le Conseil de sécurité n'adopte de décisions pour obliger l'Afrique du Sud à obéir, les Etats Membres doivent appliquer scrupuleusement les sanctions unilatérales adoptées par la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud qui s'est tenue à Paris en mai 1981 [voir A/36/319, annexe I].

123. Il va de soi que la tendance actuelle vers une politique mondiale du bord de l'abîme n'est pas propice au désarmement. Le monde constate avec une vive inquiétude que les négociations sur le désarmement n'ont pas donné de progrès tangible et qu'elles ont déçu un monde dans l'expectative, qui espérait vivement que les décisions de la première session extraordinaire consacrée au désarmement seraient suivies de résultats concrets. Le seul fait qui nous ait apporté quelques espoirs a été l'adoption de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination⁵.

124. Il est donc indispensable que commencent des négociations sérieuses pour arrêter l'élan de la course aux armements. Encore que le Comité du désarmement existe depuis un peu plus de trois ans, il n'a pu entamer des négociations sérieuses sur des questions qui avaient reçu la plus haute priorité, telles que l'interdiction globale des essais nucléaires, l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Pour ces raisons, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement revêt plus d'importance encore et nous devrions travailler avec une vigueur accrue à en assurer le succès.

125. L'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix en est malheureusement au point mort. L'accumulation des armes, sur terre et sur mer, s'est intensifiée détériorant le climat de paix et de sécurité dans la zone de l'océan Indien. Si nous ne pouvons inverser cette tendance, nous risquons de connaître une période plus dangereuse où l'affrontement, avec toutes ses conséquences désastreuses, finira par être inévitable. Pour ces raisons, mon pays estime qu'il est indispensable de faire des efforts soutenus pour convoquer la conférence envisagée en vue d'appliquer la Déclaration. La détérioration de la situation militaire et politique dans la région ne doit pas servir de prétexte à retarder la Conférence mais, au contraire, elle devrait la préparer.

126. Ma délégation, en 1980, avait placé de grands espoirs dans la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Cependant, des questions importantes touchant les préparatifs sont restées sans solution. Etant donné le manque de temps, nous engageons les Etats intéressés à faire de plus en plus d'efforts pour dissiper les obstacles restants et intensifier la coopération internationale dans les domaines de l'exploration spatiale, de la

science et de la technique mise au profit de l'humanité, en particulier des pays en développement qui pourraient tirer de grands avantages de la technique spatiale.

127. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, au cours de la récente session de Genève, a aussi à surmonter un certain nombre de grandes difficultés, malgré l'hésitation des Etats-Unis à s'engager à l'égard des accords déjà réalisés. Les efforts laborieux déployés au cours des sept dernières années de négociations ont permis de donner forme officielle au projet de convention officiels. Ma délégation est certaine que tous les Etats donneront leur pleine coopération en vue de l'aboutissement favorable de la Conférence. L'Indonésie, avec l'écrasante majorité des participants à la Conférence, espère que la session finale à New York, au printemps prochain, sera décisive et que, plus tard, à Caracas, en 1982, la convention sera ouverte à la signature.

128. Au cours des dernières années, le tableau de l'économie mondiale est devenu de plus en plus sombre, ne nous permettant guère d'optimisme pour l'avenir immédiat. Des avertissements inquiétants, qui indiquent que l'économie mondiale connaît une plus grande instabilité qu'en aucun moment depuis la seconde guerre mondiale, ont fait courir des ondes de choc à travers la plupart des pays en développement et dans bon nombre de pays développés.

129. Plus que jamais, la survie économique mutuelle est en jeu. Dans les pays en développement, des pressions extérieures graves ont accru la pauvreté et dégradé la qualité de la vie, ébranlant dans bien des cas la possibilité de réaliser les objectifs sociaux et économiques. En conséquence, le fossé entre riches et pauvres s'est encore élargi.

130. A mon avis, il y a une contradiction persistante entre notre connaissance de l'état de l'économie mondiale et les hésitations qu'éprouvent certains des Etats membres à s'engager à appliquer les remèdes voulus. Depuis quelque temps l'interdépendance est devenue une réalité plus évidente non seulement entre pays mais aussi entre secteurs de l'économie. Nous ne pouvons donc pas valablement nous attaquer à ces problèmes par des mesures fragmentaires et improvisées. Malheureusement, des considérations à courte vue et des intérêts égoïstes et étroits persistent, empêchant certains de se joindre au consensus en vue d'une solution globale.

131. Ma délégation regrette profondément que la communauté internationale n'ait pas lancé les négociations globales selon le calendrier déjà arrêté. Nous constatons maintenant avec une inquiétude croissante que l'élan qui avait été acquis se dissipe actuellement. Mais ces revers décevants n'affaiblissent pas notre conviction que la méthode d'approche globale telle qu'elle est définie dans la série envisagée de négociations globales, dans le cadre du système des Nations Unies, constitue le seul moyen de résoudre réellement les problèmes concrets de l'économie mondiale.

132. L'Indonésie s'est fermement engagée en faveur d'un processus de dialogue et de coopération. Elle est profondément convaincue qu'en dépit de leur complexité persistante les problèmes économiques internationaux peuvent quand même être résolus grâce à ce processus et à cet esprit. Ma délégation demande donc une fois de plus à ceux qui continuent de se refuser au consensus qui permettrait de lancer une série de négociations globales de revenir sur leur attitude. A cet égard, nous partageons l'espoir que la Réunion internationale sur la coopération et le développement qui aura lieu à Cancún, en octobre prochain, contribuera à effectuer une percée dans l'impasse actuelle favorisant ainsi le lancement de la série de négociations globales.

133. Les activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies se sont également ressenties de la sombre situation économique. Les résultats décevants des récentes conférences d'annonces de contributions se trouvent maintenant aggravés par la perspective d'une nouvelle insuffisance dans la mobilisation de ressources pour les années à venir.

134. Ma délégation a déjà indiqué qu'elle était très inquiète de ces tendances défavorables quant à la disponibilité de ressources pour les activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies. Non seulement cette perspective crée des problèmes parmi les pays destinataires, mais elle n'est pas de bon augure pour l'avenir de la coopération multilatérale dans le domaine du développement. Il est donc très important pour nous tous et surtout pour les pays donateurs développés de faire tous les efforts possibles pour fournir au système de développement des Nations Unies les ressources nécessaires d'une façon plus prévisible, continue et garantie.

135. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'est récemment tenue à Nairobi a sans aucun doute représenté une avance importante vers la coopération dans ce domaine. Toutefois, tout en nous félicitant de l'adoption du Programme d'action par la Conférence, nous regrettons profondément l'opposition persistante de certains grands pays développés à l'égard de certaines des propositions du plan. Nous espérons très vivement que la trente-septième session de l'Assemblée générale permettra de manière décisive de résoudre les problèmes en suspens touchant le mécanisme et les arrangements financiers.

136. De même, nous nous sommes félicités de la récente Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Paris. Il faut bien reconnaître que le Nouveau programme substantiel d'action adopté par la Conférence⁶ n'est pas à la mesure de nos espérances, mais il nous permet néanmoins d'espérer qu'il y aura sous peu une relance du développement des pays les moins avancés. Ce pas en avant est indispensable non seulement pour traiter des problèmes inquiétants dont souffrent les pays les moins avancés mais nous espérons qu'il favorisera aussi les perspectives générales de réorganisation de la coopération internationale en vue du développement.

137. Parmi les aspects les plus positifs de ce tableau assez sombre de la scène économique internationale, citons les progrès constants réalisés en ce qui concerne la recherche d'autosuffisance collective chez les pays en développement. La coopération Sud-Sud, qui n'est cependant pas destinée à remplacer la restructuration des relations économiques Nord-Sud, est un des grands impératifs de notre temps si l'on veut modifier l'héritage des structures coloniales économiques endémiques qui ont entravé les efforts faits par les pays en développement pour accélérer leur développement. A ce propos, nous saluons les progrès enregistrés à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement qui s'est tenue à Caracas et à la réunion du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement qui s'est tenue à New York.

138. Tout en reconnaissant que c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il appartient au premier chef d'assurer leur développement, il n'est pas moins évident que la communauté internationale a un rôle utile à jouer. Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit créer une ambiance propre à soutenir pleinement ces efforts, car elle a également intérêt à voir réussir la collaboration Sud-Sud. En fait, un Sud plus fort et plus prospère offre de grandes possibilités de dynamisme permettant d'insuffler une vitalité nouvelle à la

situation économique internationale qui périlite ainsi qu'aux négociations Nord-Sud actuellement immobilisées.

139. Il est reconnu de toutes parts, même par les pays développés, que l'adaptation favorable à une interdépendance économique croissante du monde et un rôle plus important joué par les pays en développement constituent des facteurs importants de la stabilité mondiale. L'apparition de cette prise de conscience mondiale nous redonne espoir. Dans cet esprit, nous ne devons ni perdre de temps ni épargner nos efforts pour faire appel à notre résolution collective et à notre volonté politique afin d'édifier un nouvel ordre économique favorable au développement accéléré et au changement de structure.

140. Dans ce contexte, les organes et organisations du système des Nations Unies pourraient et devraient jouer un rôle décisif et, à cette fin, il est indispensable de les doter des moyens voulus. Ma délégation est parmi les premières à prôner l'efficacité et l'économie. Mais nous pensons que l'efficacité et les mesures d'économie ne doivent pas se prêter à des abus par l'établissement de limites arbitraires qui entraveraient le système d'application des programmes et activités légitimes, parce que le système des Nations Unies, malgré toutes ses faiblesses, reste le meilleur instrument pour diriger nos efforts concertés en vue de parvenir à notre objectif de développement social et économique.

141. J'ai brossé un tableau sombre et pessimiste de la situation mondiale; mais, malgré les nombreux obstacles qui se dressent devant nous, nous devons persévérer. Notre aptitude à trouver des solutions aux importantes questions dont j'ai parlé pourrait fort bien déterminer la capacité de l'homme à survivre dans les décennies à venir. Si nous n'accordons pas à ces problèmes la priorité qu'ils exigent, nous risquons d'arriver bientôt à un point où ils échapperont à toute solution pacifique et rationnelle.

142. Face à des tâches de proportions aussi vastes, ma délégation est certaine que notre quête commune de paix et de sécurité n'est pas un rêve impossible. Dans le passé, la capacité intellectuelle de l'homme, ses réalisations techniques, sa volonté pure et simple ont réussi à dompter des fleuves impétueux, à faire fleurir le désert et à envoyer l'homme dans la Lune. N'abandonnons donc pas nos espérances et nos idéaux d'un monde pacifique, meilleur et plus équitable; trouvons la volonté et la détermination voulues pour faire en sorte que ces espérances et ces idéaux deviennent réalités.

143. M. NOTHOMB (Belgique) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. En vous portant à cette haute fonction, cette Assemblée a distingué en vous un diplomate dont les inestimables qualités personnelles, la longue expérience et les connaissances approfondies des rouages de notre Organisation constituent un gage de succès pour nos travaux.

144. Je voudrais également réitérer ici l'expression de notre haute appréciation pour le dévouement, la détermination et l'efficacité avec lesquels votre prédécesseur, M. von Wechmar, s'est acquitté d'une tâche particulièrement délicate.

145. Je souhaite une fraternelle bienvenue à la délégation de Vanuatu, dont j'ai eu le plaisir d'accueillir récemment une mission à Bruxelles. Mon pays souhaite vivement maintenir et développer les liens confiants qui se sont établis à cette occasion.

146. Le Belize vient aujourd'hui même de joindre l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais l'accueillir chaleureusement; l'ordre alphabétique fera que nos deux délégations seront voisines dans la plupart des réunions, ce dont nous nous réjouissons.

147. La plus haute ambition que se soit donnée la société humaine est celle d'organiser sa solidarité dans la justice et la paix. L'Organisation des Nations Unies est dépositaire de cette ambition et la signification essentielle du débat général de notre Assemblée doit être de mesurer chaque année ce que nous avons pu accomplir et ce que nous nous proposons de faire dans cette voie. Car l'Assemblée générale est le lieu annuel de rencontre et d'examen de conscience des gouvernements. Ne nous étonnons pas d'y retrouver les contradictions et les doutes de l'humanité entière.

148. Au-delà des habiletés dérisoires et des contraintes politiques du moment, une réflexion sérieuse est nécessaire pour voir ce que nous pouvons accomplir de concret dans le contexte qui est le nôtre pour progresser pas à pas vers le but qui nous est assigné.

149. Lorsque nous considérons l'état présent du monde, il est facile d'en souligner les injustices, les conflits et les dangers. L'ordre du jour de notre présente session est en partie la liste des problèmes qui mettent en danger les relations internationales, et dont beaucoup sont discutés par l'Assemblée générale depuis des années, sans que des solutions satisfaisantes aient pu leur être trouvées.

150. Je parlerai d'un thème unique, celui de la paix, car, sur les thèmes principaux de l'ordre du jour, mon collègue britannique, lord Carrington, vous a exposé, au nom des 10 pays membres de la Communauté européenne, nos vues, notre action et nos espoirs [8^e séance]. Je ne reprendrai donc pas les points de cet exposé, qui est aussi celui de la Belgique. Le fait même que les 10 pays membres de la Communauté européenne parlent d'une voix est déjà un exemple de contribution concrète à la paix et de la transformation d'un monde de confrontation en un monde de coopération. Voici dix pays d'Europe, dont plusieurs s'étaient combattus de façon répétée depuis un siècle et qui, 22 ans à peine après une première guerre mondiale, ont tous été entraînés dans une autre guerre qui, elle, a embrasé le monde. Aujourd'hui, non seulement la guerre entre ces pays d'Europe occidentale est devenue impensable, mais ces nations sont engagées dans la construction d'une véritable communauté. Les résultats sont encore imparfaits, mais ils montrent que la raison, une volonté soutenue, une vision claire de la solidarité fondamentale des peuples et le patient ajustement des intérêts peuvent avoir raison de ce qui pouvait passer pour une malédiction séculaire. Prenant confiance dans cet exemple, je voudrais réfléchir avec vous sur les voies pratiques qui puissent assurer la paix sur une base plus stable, donnant à tous la garantie d'une véritable solidarité.

151. L'Article premier de la Charte nous précise les buts de l'Organisation des Nations Unies. Parmi ceux-ci figure en premier lieu le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Belgique, qui a été victime au cours des siècles des querelles de ses voisins, a consacré traditionnellement à la recherche de la paix une réflexion particulière. Peu de peuples ont plus d'expérience que le nôtre des méfaits de la guerre et, donc, des bienfaits de la paix. Mais cette expérience nous a aussi débarrassés des illusions faciles sur les moyens d'obtenir la paix et de la préserver.

152. Instruite par le passé et consciente des données particulières de sa situation, la Belgique a confié sa sécurité à une alliance régionale défensive, conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies et marquée par un haut degré de consultation permanente entre ses membres. La participation résolue à cette alliance permet à mon pays d'apporter sa pleine contribution au dialogue difficile mais essentiel entre l'Est et l'Ouest sans lequel la paix mondiale ne serait qu'une trêve précaire.

153. Lorsque nous examinons les problèmes de la paix aujourd'hui, quelques évidences se présentent. La guerre constituait dans les siècles passés l'instrument ultime de la politique internationale. En elle, lorsque les autres accommodements s'étaient révélés impossibles, se résolvait finalement les divergences de vues et d'intérêts et les passions opposées des hommes et des gouvernements. La guerre apportait aux différends des solutions souvent injustes mais réelles. La menace qu'elle faisait peser sur tous — menace de destruction et de misère — encourageait en quelque mesure les compromis et apportait souvent, pour des périodes plus ou moins longues, une stabilité résignée et craintive. La puissance — et d'abord la puissance militaire — demeurait l'objectif premier des Etats car elle gouvernait dès le temps de paix les rapports entre les uns et les autres.

154. C'est tout cela — ce monde inorganisé et brutal, où la force prime le droit — que, après d'autres tentatives, nous avons voulu changer en adoptant la Charte des Nations Unies. Notre organisation n'a pas de signification plus fondamentale ni d'objectif plus élevé. Y sommes-nous parvenus complètement? Nous savons bien que non, mais nous avons pu éveiller dans le monde une étincelle d'espoir et pu ouvrir aux hommes les voies d'une autre ambition : celle d'un monde fondé sur la loi internationale, la souveraineté des Etats, le respect des faibles, l'assistance mutuelle et le refus de la violence. Plusieurs éléments pourraient donner à espérer que la guerre ne soit pas un instrument normal de la politique internationale et parmi ceux-ci la coopération régionale entre Etats, l'équilibre établi dans certaines régions par de grandes alliances, la volonté d'indépendance des peuples qui s'affirment face aux plus grandes puissances et leur contestent les fruits de l'invasion, et enfin la puissance dévastatrice des armes elles-mêmes.

155. Mais le phénomène le plus marquant et le plus générateur d'espoir est cependant la maturation de l'opinion mondiale qui trouve ici même, aux Nations Unies, son point de convergence et son moyen privilégié d'expression. L'agression n'est pas encore bannie du monde — nous en voyons des exemples récents et toujours actuels —, mais elle comporte à présent un coût politique plus élevé et de moindres chances de réussite; elle rencontre la condamnation générale de l'Assemblée générale, et ses victimes, se sentant désormais soutenues, refusent de s'incliner.

156. Tel est le progrès accompli. Il est encore modeste, mais il nous indique une orientation vers laquelle nos efforts peuvent utilement se diriger. C'est notre prise de conscience et notre solidarité qui constituent la chance principale de la paix. Notre premier souci doit être de les développer au niveau régional aussi bien qu'au niveau de notre organisation mondiale.

157. Un aspect particulier — spectaculaire et qui frappe l'opinion — est évidemment l'accumulation des armements. Il est scandaleux que d'immenses ressources soient ainsi dépensées chaque année au détriment de productions plus utiles pour les hommes. Il est aisé de s'en indigner et de se contenter de paroles ou de recommander des mesures radicales de désarmement. Cela est naturel, populaire et répond à un sentiment profond de moralité. Si cependant nous examinons les choses avec réalisme, nous sommes amenés à quelques constatations élémentaires.

158. La première, c'est qu'en matière de désarmement l'incantation ne tient pas lieu d'action. Proclamer des solutions utopiques ne sert pas l'humanité, mais gaspille des énergies dans l'illusion. Il vaut mieux se consacrer à la recherche de solutions pratiques dans la rigueur et la patience.

159. La deuxième constatation est que la course aux armements n'entraîne que les Etats ou les groupes d'Etats

qui nourrissent une méfiance mutuelle réciproque et profonde. Nombreux sont les voisins qui n'entretiennent l'un face à l'autre aucun dispositif militaire, alors même qu'ils en auraient largement les moyens. C'est le cas notamment des pays d'Europe occidentale qui ont su nouer assez de liens de solidarité et développer assez de confiance mutuelle pour pouvoir se dispenser de toute précaution militaire les uns envers les autres.

160. L'armement est donc moins la cause que la conséquence de la méfiance et de l'hostilité. Si nous voulons efficacement porter remède à la course aux armements — et c'est la ferme volonté de la Belgique —, c'est en agissant précisément par priorité sur les causes que nous devons procéder. Plusieurs voies me semblent pouvoir être suivies simultanément.

161. La première, essentielle, est le respect du principe de non-ingérence dans les affaires des autres Etats, réaffirmé par la résolution 2131 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1965. Sans le respect strict de ce principe, aucun progrès vers la paix n'est véritable.

162. La deuxième voie, c'est de mener le dialogue, difficile mais nécessaire, sur les problèmes qui nous divisent. Quand bien même les vues et intérêts ne peuvent être immédiatement réconciliés, un tel dialogue favorise progressivement la perception correcte des motivations et des vues des uns et des autres, la reconnaissance des intérêts légitimes en cause et, finalement, un certain degré de tolérance et de modération, voire de coopération, dans la recherche de solutions acceptables pour tous.

163. La troisième voie, sans attendre que ce dialogue général ait donné tous ses résultats, c'est d'entamer des conversations précises sur les problèmes de sécurité. Ces conversations ne devraient pas se limiter aux armements eux-mêmes, mais porter sur l'ensemble des conceptions que les uns et les autres se font de leur sécurité et les méthodes propres à l'assurer. Entre adversaires potentiels, la sécurité trouve sa meilleure assise dans l'équilibre, mais cet équilibre lui-même est difficile à formuler : chacun cherche à se prémunir contre la stratégie adverse telle qu'il la devine, qu'il la suppose et qu'il la craint. Ces stratégies tantôt déterminent les armements produits, tantôt sont modifiées elles-mêmes par l'apparition d'armes nouvelles. On a ainsi l'impression d'assister à une course pathétique, menée dans l'obscurité et la confusion, où chacun est poussé jusqu'à la limite de ses forces par crainte de prendre des risques vis-à-vis des stratégies supposées du concurrent. Il faut donc, en matière de dialogue sur le désarmement, se centrer davantage sur l'échange de conceptions précises que les uns et les autres se font de leurs problèmes de sécurité, sur leurs stratégies et leurs programmes d'équipement.

164. La quatrième voie est de mettre l'accent, lors des négociations, sur les mesures propres à diminuer la méfiance et la crainte. Je puis rappeler ici le pas qui a été accompli dans cette direction par l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki, qui prévoit notamment la notification préalable des manœuvres et mouvements militaires d'une certaine ampleur. Nous y attachons une grande importance et sommes très soucieux de voir respecter les engagements souscrits.

165. Nous souhaitons aller plus loin dans cette voie et aboutir à la prochaine réunion d'une conférence sur le désarmement en Europe, dont le premier objet serait de convenir de mesures de confiance militairement significatives, obligatoires, véritables et étendues à l'ensemble du continent européen. Si je mentionne ainsi nos efforts sur notre propre continent, c'est que je crois que cette approche mériterait d'être également tentée dans d'autres régions du monde, bien entendu selon des modalités pro-

pres à chacune d'elles. On sait que la Belgique, soucieuse au premier chef d'obtenir des résultats pratiques en matière de sécurité et de limitation des armements, a constamment encouragé la libre négociation entre voisins d'accords propres à atteindre ces objectifs sur une base régionale.

166. Une plus grande transparence des situations militaires et une prévision plus sûre de leurs modifications éventuelles par des mesures de confiance au niveau régional permettront à tous les Etats concernés de procéder ensuite, dans un climat de sécurité, à des mesures véritables et radicales de réduction des armements. Qui ne voit en effet que les Etats, dès qu'ils se seraient privés des moyens de menacer soudainement leurs voisins, dès qu'ils se seraient libérés de la crainte d'être soumis eux-mêmes à de telles menaces soudaines, auraient tout intérêt à réduire leurs dépenses militaires et donc à négocier une stabilisation de l'équilibre à un niveau réduit d'armements?

167. La cinquième voie concerne la limitation des armements proprement dite. Nous nous réjouissons à la perspective de voir, d'ici quelques semaines, les Etats-Unis et l'Union soviétique entreprendre une négociation sur la limitation des armes nucléaires à portée moyenne. Mon gouvernement a encouragé activement la tenue de ces négociations. Il me paraît essentiel, pour aboutir aux progrès rapides et véritables que nous souhaitons, que certains principes soient clairement établis. Nous devons tout d'abord mettre un terme aux procès d'intention, qui empoisonnent l'atmosphère des négociations et tendent à les orienter vers la propagande plutôt que vers la recherche de résultats concrets.

168. Nous devons ensuite reconnaître que le maintien ou le rétablissement de l'équilibre est un souci parfaitement légitime. C'est à partir de la certitude que l'équilibre sera fermement assuré, quoi qu'il advienne, que les négociations peuvent réellement s'attacher à le ramener de concert au plus bas niveau possible. A défaut de cette certitude, la volonté de négocier véritablement ne pourrait être assurée.

169. Nous devons enfin concentrer les efforts, au départ, sur un nombre limité d'armes et de systèmes choisis parmi les plus modernes et les plus préoccupants, c'est-à-dire les plus dangereux, de manière à permettre des résultats concrets et rapides.

170. J'ai bien conscience du fait que la négociation que je viens d'évoquer concerne au premier chef les Etats-Unis et l'Union soviétique, propriétaires des armes en cause. Elle nous concerne cependant tous car elle est un élément du renforcement de la paix que nous recherchons tous.

171. La guerre, ai-je constaté au début de mon exposé, apparaît et doit apparaître de moins en moins comme un instrument normal de la politique. Cela ne doit pas nous cacher un autre danger, qui réside dans la création soudaine, par un Etat audacieux, de faits accomplis auxquels il est difficile ensuite de remédier. Plus la sanction ancienne de la guerre s'éloignera, plus la tentation sera grande chez certains Etats insatisfaits et ambitieux de procéder de la sorte en espérant l'impunité. La défense de la loi internationale doit donc demeurer notre préoccupation constante. Elle constitue la garantie de tous, et d'abord des faibles, face aux plus puissants; elle peut seule assurer aussi la stabilité et la sûreté de nos relations quotidiennes, dont dépendent la vie et la prospérité de nos populations dans un monde de plus en plus interdépendant.

172. Nous devons dans ce but demeurer vigilants et prompts à démontrer, par nos réactions unanimes, que la politique du fait accompli entraîne pour son auteur la réprobation générale. Mais nous ne pouvons exercer envers lui de dissuasion et de sanctions efficaces que dans la mesure où nous aurons réussi à tisser entre nous les liens d'une solidarité quotidienne assez forte : un Etat n'envisa-

gera alors plus à la légère de se mettre au ban de cette solidarité et de cette coopération, profitable à tous. C'est ce qui a déjà été accompli, dans une large mesure, au plan régional dans certaines parties du monde; il nous faut à présent développer ce processus et l'étendre davantage au niveau mondial.

173. La défense de la paix et de la loi internationale passe donc par la recherche de la solidarité et de la justice.

174. L'effort solidaire pour le développement est donc lui aussi essentiel dans la recherche de la paix. Les transferts qui se font à l'intérieur de chaque pays, des zones riches vers les zones pauvres, s'imposent tout autant d'une nation à l'autre. Le développement équilibré de l'ensemble du monde et la réduction des disparités économiques correspondent ainsi à l'intérêt majeur de toute la communauté internationale.

175. Consciente du fait que les pays les plus pauvres dont l'accès au marché des capitaux est aléatoire ont besoin d'un volume accru d'aide publique au développement, la Belgique a augmenté progressivement cette aide. A la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris récemment, le Gouvernement belge a souligné l'absolue nécessité d'un accroissement significatif du volume et de l'efficacité de l'aide à ces pays. Il a engagé la Belgique à poursuivre ses efforts pour atteindre, en 1985 au plus tard, l'objectif de 0,15 p. 100 du produit national brut, retenu pour l'aide à ce groupe de 31 pays particulièrement défavorisés.

176. Cette aide ne se fera pas au détriment des autres pays en développement; la Belgique veut rester parmi les pays les plus actifs en matière de coopération. La position prise par la Belgique à la Conférence de Paris, qui est la manifestation la plus récente du dialogue entre les pays en développement et les pays industrialisés, illustre l'attitude positive et constante de mon pays dans le domaine de la coopération économique internationale.

177. Au cours des dernières années, et en particulier après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 34/138, prescrivant le lancement de négociations globales et soutenues sur la coopération économique internationale, la Belgique a démontré sans relâche sa volonté de promouvoir de telles négociations, tenant compte de l'avantage mutuel, de l'intérêt commun et des responsabilités des parties intéressées.

178. De la Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui se tiendra à Cancún et qui réunira, au niveau politique le plus élevé, les représentants de 22 pays choisis parmi les plus puissants comme parmi les plus démunis, nous attendons une impulsion nouvelle nécessaire à la reprise des consultations en vue d'aboutir à ces négociations globales.

179. Les difficultés présentes ne doivent pas nous empêcher de constater les progrès réels dans la prise de conscience générale du lien étroit qui existe entre la paix, la justice et la solidarité entre nos peuples. Nous pouvons, j'en ai la conviction, avancer dans cette voie par une approche sérieuse et pratique. Ne nous attachons pas à ce qui nous divise, mais cherchons quotidiennement, dans le concret, à développer entre nous la confiance et la coopération. Suivons parallèlement, dans le renforcement de nos solidarités et dans la recherche d'une sécurité plus raisonnablement organisée, la voie régionale et la voie mondiale.

180. Dans son rapport annuel à l'Assemblée générale [A/ 36/1], le Secrétaire général souligne, d'ailleurs à juste titre, la nécessité d'utiliser de façon beaucoup plus systématique, organisée et quotidienne, l'instrument essentiel que constitue l'Organisation des Nations Unies en vue

d'améliorer et d'ordonner les différents aspects des relations internationales.

181. Je partage entièrement cette conviction du Secrétaire général et je tiens à rendre hommage à l'action inlassable qu'il mène en vue d'assurer le respect des lois et des normes que la communauté internationale a élaborées avec tant de soin.

182. M. HAMMADI (Iraq) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire à l'Assemblée générale combien nous apprécions la confiance qu'elle a placée en notre pays, l'Iraq, en vous élisant à la présidence de la présente session. L'Iraq — qui est l'un des membres fondateurs des Nations Unies — accepte cet honneur, qui donnera un nouvel élan, malgré les efforts persistants de certaines puissances qui essaient de l'entraver, à l'intensification de nos efforts vers la réalisation des objectifs des Nations Unies et la mise en œuvre de leurs principes, pour mieux servir les droits et les intérêts des peuples dans la liberté, la souveraineté, l'indépendance et le bien-être.

183. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur M. Rüdiger von Wechmar pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale, au cours d'une année très chargée.

184. Je suis également heureux de souhaiter la bienvenue parmi nous aux Etats de Vanuatu et du Belize auxquels, au nom du peuple et du Gouvernement de l'Iraq, je présente mes félicitations très sincères à l'occasion de leur indépendance et de leur entrée à l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons à ces deux Etats tout le bien-être et le progrès possibles.

185. Le 7 juin 1981, des avions de guerre de fabrication américaine, appartenant à l'entité sioniste, après avoir violé l'espace aérien de deux Etats arabes voisins et, partant, leur souveraineté et leur indépendance politique, ont attaqué des installations nucléaires situées près de Bagdad. Cette attaque a fait de nombreuses victimes civiles et causé des dommages matériels importants. Les autorités de l'entité sioniste ont revendiqué la responsabilité de cette attaque, prenant pour prétexte la défense de la sécurité de cette entité.

186. Le raid israélien représente l'acte d'agression israélienne le plus grave commis jusqu'à ce jour puisqu'il s'agit d'un tournant qualitatif dangereux dans la violation des normes internationales acceptées par la communauté des nations. Si nous voulons comprendre le véritable motif de l'agression sioniste, il convient de la placer dans une perspective appropriée.

187. Il est évident aujourd'hui que les fondateurs de l'entité sioniste avaient, dès le début de leur occupation de la Palestine, envisagé de se doter d'armes nucléaires pour intimider la nation arabe afin de réaliser leurs plans d'expansion sioniste dans les territoires arabes, créer le « grand Israël » allant du Nil à l'Euphrate, imposer l'hégémonie sioniste dans l'ensemble de la région et entraver la marche de la nation arabe et son progrès, aux côtés des autres nations, sur la voie du bien-être et du développement économique.

188. Le programme nucléaire israélien remonte en fait à 1949. Les expériences les plus importantes auxquelles l'Institut Weizmann s'est livré au début des années 50 avaient trait à la mise au point de techniques d'extraction d'uranium à partir de phosphates dans la région du Negev et de techniques relatives à la production d'eau lourde.

189. En 1952, le Gouvernement de Ben Gourion avait créé la Commission de l'énergie nucléaire israélienne, dans le cadre du Ministère de la défense israélien, Commission qui était dotée d'un budget séparé et de laboratoires spéciaux, ce qui confirme les objectifs militaires du pro-

gramme nucléaire israélien dès les tout premiers jours. L'existence de cette commission a été gardée secrète jusqu'en 1954. En 1966, elle a été réorganisée et placée sous le contrôle direct du Premier Ministre qui en est devenu le président.

190. En 1953, un accord de coopération nucléaire conclu avec la France a marqué un tournant dans le programme nucléaire israélien. Il n'en est pas moins vrai que les Etats-Unis d'Amérique ont été les premiers à fournir à Israël un réacteur nucléaire, aux termes d'un accord conclu en 1955, à savoir le réacteur de Nahal Soreq, situé au sud de Tel-Aviv, et doté d'une capacité de 5 MW. Cela est venu s'ajouter à la fourniture à Israël d'une vaste documentation très complète d'études et de rapports relatifs à la science nucléaire, ainsi que de 6 kg d'uranium 235 enrichi, sans parler de la formation de 56 israéliens dans des établissements nucléaires des Etats-Unis. Par la suite, Israël a obtenu un autre réacteur américain, d'une capacité de 8 MW, qui a été installé à l'Institut Technion.

191. Dans un livre intitulé *Nuclear Arms in the Third World — U.S. Policy Dilemma*, publié en 1979 par la Brookings Institution, de Washington, D.C., Ernest W. Lefever a signalé à la page 68 que la France et les Etats-Unis d'Amérique avaient contribué au développement nucléaire d'Israël.

192. En 1957, Israël a décidé de construire le réacteur extrêmement secret de Dimona, en collaboration avec la France et, en 1958, un réacteur d'une capacité de 5 MW a été construit à Rishon Le Zion en coopération avec les Etats-Unis d'Amérique. A la fin des années 50, la coopération d'Israël avec la République fédérale d'Allemagne dans le domaine nucléaire a commencé et a permis à Israël de se doter d'un accélérateur nucléaire, de renforcer ainsi le Département de physique nucléaire expérimentale de l'Institut Weizmann. Cependant, la coopération nucléaire d'Israël avec la République fédérale d'Allemagne n'a pris un caractère officiel qu'en 1963.

193. Les usines de Dimona demeurent dépourvues de toute supervision et de tout contrôle; elles sont placées sous la direction du Ministre israélien de la défense. Le fait le plus significatif à propos du réacteur de Dimona est que la vérité à son sujet n'a pas été révélée avant que l'Agence centrale de renseignements des Etats-Unis [CIA] ait fait savoir en 1960 que les installations de Dimona qui n'étaient, avait dit Israël aux Américains, qu'une usine de textiles, étaient en fait un réacteur nucléaire. Par la suite, Israël et la France ont reconnu ce fait. Le journal *The New York Times* du 20 décembre 1960 déclarait que le réacteur de Dimona convenait particulièrement bien à la production de plutonium fissile utilisé dans les bombes nucléaires. En 1969, une équipe des Etats-Unis a fait savoir qu'elle ne pouvait pas garantir que n'aient pas été entreprises à Dimona des activités liées à l'arme atomique, parce qu'on ne lui avait pas permis de circuler librement dans les installations. De même, un comité d'enquête du Congrès des Etats-Unis sur les efforts d'Israël dans le domaine nucléaire s'est plaint de l'absence de renseignements détaillés de la part des Etats-Unis sur les objectifs de recherches et d'expériences conduites dans les installations de recherches de Dimona. En novembre 1976, 13 sénateurs américains en visite au Moyen-Orient pour établir les faits en matière nucléaire se sont vu interdire l'accès des installations.

194. En outre, en plus du réacteur, il y a de vastes installations en vue de la séparation du plutonium pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires du combustible éteint, et cela dans les installations de recherches de Soreq à Dimona. Dans un article sur la politique nucléaire d'Israël, rédigé par Lawrence Freedman et qui se trouve dans le pamphlet *Survival* publié par l'Institut international pour les études stratégiques, dans son édition de mai-juin 1975,

nous pouvons lire que l'uranium naturel utilisé dans le réacteur de Dimona a été obtenu de la France, de l'Argentine et de l'Afrique du Sud. Il y était dit également qu'Israël était maintenant capable de fabriquer des quantités croissantes d'uranium à partir de son industrie en expansion des engrais et qu'il dépasserait bientôt les limites de l'auto-suffisance.

195. On sait fort bien depuis quelque temps que l'entité sioniste dispose depuis 1960 d'une capacité nucléaire. Les gouvernements arabes ont prévenu depuis 1965 qu'Israël avait obtenu la technologie fondamentale et nécessaire pour la production d'armes nucléaires et qu'il pourrait avoir développé sa capacité de fabriquer lesdites armes. En 1969, le *Buffalo Evening News*, dans son édition du 9 mai, a publié une dépêche de l'Agence Reuter qui avait déjà paru dans le magazine de l'Allemagne de l'Ouest *Der Spiegel*, d'où il ressortait qu'Israël était devenu la sixième puissance nucléaire du monde et possédait six bombes de 20 kt du type Hiroshima. Lawrence Freedman, dont j'ai déjà mentionné l'article, disait également que le Président de l'entité sioniste, Ephraïm Katzir, avait déclaré ce qui suit le 1^{er} décembre 1974 à un groupe d'hommes de science : « Nous avons toujours eu l'intention de nous doter d'une capacité nucléaire. Cette capacité, nous l'avons maintenant. » Dans un autre article écrit par Anthony M. Cordesman et intitulé *How Much is Too Much?* publié dans *The Armed Forces Journal International* en novembre 1977, il était dit que Moshe Dayan avait déclaré en mars 1977, avant de devenir Ministre des affaires étrangères d'Israël : « Nous devons nous doter d'une option par nous-mêmes, c'est-à-dire de la capacité de produire des armes nucléaires. Nous devons acquérir cette possibilité en plus des armes classiques que nous possédons et non point pour les remplacer. » Cordesman, qui a été assistant civil auprès du Sous-Secrétaire à la défense, Robert Ellsworth, et Secrétaire du Service d'information de la défense, dit encore ce qui suit dans son article : « Ces paroles prennent un sens plus large compte tenu des dépêches de presse concernant une coopération entre Israël et l'Afrique du Sud dans la mise au point d'armes nucléaires et selon lesquelles l'arme que les Sud-Africains allaient essayer était une arme israélienne. »

196. Il est bon de mentionner qu'Israël a eu recours à divers moyens illégaux pour développer sa capacité nucléaire, y compris des actes de piraterie et de vol. A une conférence sur un « avenir non nucléaire », tenue à Salzbourg en mai 1977, Paul Leventhal, ancien expert en matière d'armes nucléaires d'un comité du Sénat des Etats-Unis, a révélé que 200 tonnes d'uranium naturel, suffisantes pour fabriquer 24 armes nucléaires, avaient été placées sur un navire qui avait disparu neuf ans auparavant et avait terminé sa course en Israël. L'uranium avait été chargé sur un cargo nommé *Scheersburg A*, qui avait quitté Anvers à destination de Gênes où il n'était jamais arrivé. La cargaison du *Scheersburg A* était censée assurer le fonctionnement d'un réacteur du type Dimona et produire du plutonium pendant 20 ans.

197. Peu après la révélation de Salzbourg, l'ex-procureur général de la Norvège déclarait que l'agent israélien Dan Aerbel avait reconnu sa participation à l'opération de détournement du navire chargé d'uranium. Aerbel avait été appréhendé en 1974 par les autorités norvégiennes, avec quatre autres membres de la Mossad israélienne, service secret d'Israël, pour le meurtre d'un ressortissant marocain pris par erreur pour un Palestinien par les agents israéliens dans la ville norvégienne de Lillehammer. Vers le milieu des années 60, le Gouvernement américain découvrit la disparition de 200 livres d'uranium hautement enrichi, soit une quantité suffisante pour fabriquer quatre bombes atomiques, de l'usine de la Nuclear Materials and

Equipment Corporation d'Apollo, en Pennsylvanie. Le 27 janvier 1978, *The New York Times* rappelait que le département de l'énergie des Etats-Unis avait rendu publics deux documents auparavant secrets indiquant que les agences d'information américaines croyaient en 1976 qu'Israël se serait procuré de l'uranium vers le milieu des années 60 dans une installation nucléaire patronnée par le gouvernement et située dans la ville d'Apollo en Pennsylvanie.

198. A la page 65 de son livre intitulé *Nuclear Arms in the Third World — U.S. Policy Dilemma*, Lefever indique que, le 26 janvier 1978, la CIA a publié un mémorandum daté du 4 septembre 1974, qui a pour titre *Prospects for further proliferation of Nuclear Weapons*, dans lequel elle révélait, dans les conclusions, qu'Israël avait fabriqué des armes atomiques. La conclusion était fondée sur « l'acquisition par Israël de grandes quantités d'uranium, en partie par des moyens clandestins, et aussi compte tenu du caractère ambigu des efforts d'Israël dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium et des investissements importants d'Israël dans un système coûteux de missiles destinés à être équipés d'ogives nucléaires. »

199. En outre, *The New York Times* du 16 mars 1976 rapportait que la CIA a estimé qu'Israël disposait de 10 à 20 armes nucléaires prêtes à être utilisées. Un rapport dans le magazine *Time* du 12 avril 1976, intitulé « Comment Israël a obtenu la bombe », déclarait qu'Israël possédait un arsenal nucléaire de 13 bombes atomiques, montées, emmagasinées et prêtes à être lancées sur les forces ennemies à partir d'avions de chasse spécialement équipés du type Kfir ou Phantom, ou à partir de missiles du type Jericho.

200. Dans l'annuaire de 1981 de l'Institut de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI), on déclare à la page 301 que « Israël, dont on dit qu'il possède plusieurs bombes nucléaires non essayées, s'est doté d'une capacité nucléaire grâce à un réacteur fourni par la France bien des années avant la conclusion du traité sur la non-prolifération et qui n'est donc pas soumis au contrôle international, et grâce aussi à l'eau lourde fournie par la Norvège ».

201. Quant à la possession par Israël d'un système de vecteurs d'armes nucléaires, il est certain que l'entité sioniste n'a pas négligé ce fait. Outre ce que j'ai déjà cité, l'Institut international d'études stratégiques indique au tableau 6 figurant à la page 38 de son étude intitulée *Strategic Survey 1974* que le système de vecteurs nucléaires israéliens se compose de Mirage III français et de Skyhawk A-4 et de Phantom F-4 américains. Dans ce même rapport, on mentionne au sujet des armes nucléaires le programme israélien de fabrication de missiles. A la page 39, il est dit que « dans les années 60, la société aéronautique Marcel Dassault, société française, a mis au point le missile MD-660, qui serait capable de transporter une charge tant nucléaire que classique; 24 missiles auraient été fabriqués et certains d'entre eux livrés à Israël. C'est sur cette base qu'Israël aurait censément mis au point le missile Jericho, qui est un missile sol-sol capable de porter une ogive nucléaire de 1000 à 1500 livres sur une distance de 280 miles. Ce missile serait en cours de fabrication. » Cette information a également été confirmée par l'article sur la politique nucléaire d'Israël dont j'ai déjà parlé. Lefever déclare en outre, à la page 70 de son livre, que « le missile Jericho qui a été mis au point en Israël avec la coopération des Français, pourrait atteindre Le Caire, Alexandrie, le canal de Suez, Damas et Amman à partir de bases de lancement situées à l'intérieur des frontières antérieures à 1967 . . . Plusieurs avions israéliens pourraient également lâcher des bombes nucléaires sur Bagdad. »

202. Bien que l'agression sioniste contre les installations nucléaires entre dans le cadre des actes prémédités d'agres-

sion contre les nations arabes et le peuple de Palestine, elle a cependant une caractéristique bien distincte des pratiques inhumaines auxquelles les sionistes se sont livrés depuis le début de leur colonisation illégale de la Palestine et des territoires arabes occupés. Les sionistes ont usurpé la Palestine pour satisfaire les intérêts stratégiques du mouvement sioniste et du colonialisme mondial, qui se fondent sur l'exploitation, sur la prise en main des destinées d'autres peuples et sur le pillage de leurs richesses.

203. Depuis la Déclaration Balfour du 2 novembre 1917⁷, le sionisme a usurpé par la force et le terrorisme les territoires et les biens arabes. Depuis son implantation en Palestine, en 1948, les milieux coloniaux ont accueilli l'entité sioniste à bras ouverts et ont veillé à ce que cette base avancée de l'agression aux fins d'hégémonie et d'influence dans le monde arabe subsiste. Ils ont fourni à l'entité sioniste un appui politique, économique et militaire très large, l'ont dotée d'un arsenal d'armes perfectionnées et l'ont encouragée à se livrer à des actes répétés d'agression contre la nation arabe, à partir de 1948, qui ont été suivis par une agression tripartite contre l'Égypte en 1956, la guerre du 5 juin 1967, et la guerre actuelle contre le Liban et le mouvement de résistance palestinien. Dans tous ces actes d'agression, l'entité sioniste a occupé toujours davantage de territoires arabes et a cherché à imposer aux Arabes la reddition. L'impérialisme mondial, en particulier l'impérialisme américain, a toujours été soucieux de préserver son alliance stratégique avec cette entité raciale, alliance très importante tout au long de l'évolution terroriste, agressive et expansionniste d'Israël.

204. Bien que la nation arabe ne porte aucune responsabilité quant à la persécution des Juifs, les grandes puissances lui ont imposé de payer le prix de cette persécution. Elles ont, par la force, détaché une partie de la Palestine susceptible d'être élargie, conformément aux désirs de l'entité sioniste, afin d'y établir « L'Etat d'Israël ». Si l'entité sioniste a prétendu, devant le monde, qu'elle était pacifique et ne souhaitait rien d'autre que la reconnaissance des Arabes et la permission de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur des frontières de la partie usurpée à la Palestine, cette affirmation s'est révélée être fautive après l'agression de 1967. Il est clair que l'entité sioniste, de par sa nature et ses objectifs mêmes, est une entité agressive et expansionniste puisqu'elle a occupé l'ensemble de la Palestine, le Sinaï en Égypte et les hauteurs du Golan en Syrie. Ladite entité a imposé par la force et le chantage, depuis cette agression, une théorie particulière de la sécurité qui est extrêmement étrange et contraire à toutes les normes et traditions de la vie internationale. L'entité sioniste continue de commettre des agressions contre les États arabes, sous prétexte d'assurer sa sécurité. Elle s'est étendue dans les territoires arabes; elle a établi des colonies de peuplement; elle s'est livrée aux crimes les plus odieux contre des villes et des villages pacifiques et a tué des femmes et des enfants. L'agression sioniste contre l'Iraq, qui n'est pas un voisin de l'entité sioniste, est fondée sur une théorie dont les partisans ont le droit de frapper et de se livrer à l'agression partout dans les territoires arabes, sous prétexte de protéger leur propre sécurité. L'entité sioniste ne se satisfait pas de cela. Elle est même allée jusqu'à se livrer à des meurtres contre des hommes de science irakiens ou arabes qui ont été assassinés dans certaines capitales européennes cette année et au cours des années précédentes.

205. La nation arabe n'avait aucune illusion quant à la nature et aux intentions de l'entité sioniste. Le slogan adopté par les sionistes « Du Nil à l'Euphrate » comme étant les frontières de l'Etat israélien représente la véritable stratégie sioniste. Le ferme objectif d'Israël est l'agression, l'expansion et l'imposition de son contrôle par le chantage dans toute la région en vue d'empêcher les peuples qui s'y

trouvent de progresser et de se libérer. Si des doutes ont pu exister à ce sujet dans le passé, la politique agressive et expansionniste d'Israël depuis son agression de 1967 et jusqu'à son agression contre l'Iraq et le Liban est là pour les dissiper et pour révéler clairement les faits.

206. Le sionisme, dès le début, a envisagé de s'emparer de l'ensemble du territoire de la Palestine. Dans l'annuaire de l'entité sioniste, portant sur les années 1952 et 1953, Ben Gourion avait insisté sur le fait que l'Etat juif était établi dans une partie de la terre d'Israël et que cette partie ne correspondait pas aux frontières historiques définies et arrêtées au début des temps.

207. Quant à Menachem Begin, il a déclaré au moment du partage :

« Le foyer juif, zone qui s'étend des deux côtés du Jourdain, est une entité géographique et historique complète. Le découpage de cette patrie est un acte illégal; donner son accord à cette séparation est également un acte illégal et n'engage nullement le peuple juif. Il est du devoir de notre génération d'établir la souveraineté juive sur les parties de notre patrie qui lui ont été arrachées et qui ont été données à la domination étrangère⁸. »

D'après cela, il semble que Begin ne se satisfera pas de garder simplement la rive occidentale et de l'annexer à l'entité sioniste mais qu'il a également l'intention d'annexer la Jordanie dans la prochaine phase du plan sioniste d'expansion. Il est important de mentionner que Begin a déclaré à la Knesset, le 12 octobre 1955 :

« Je crois fermement qu'il faut sans hésiter livrer une guerre préventive contre les États arabes. Ce faisant, nous ferons d'une pierre deux coups : premièrement, nous anéantirons leur pouvoir et, deuxièmement, nous étendrons notre territoire. »

Maintenant que Begin est revenu au pouvoir et qu'il a nommé Ariel Sharon ministre de la défense, il est certainement décidé à mettre en œuvre cette politique.

208. Il n'y a aucune différence entre le Likoud et tout autre parti sioniste en ce qui concerne les ambitions sionistes sur les territoires arabes. Par exemple, Moshe Dayan déclarait, après l'agression de 1967 :

« Nos pères sont arrivés sur les frontières reconquises par le Plan de partage. Notre génération a atteint les frontières de 1949. Maintenant, la génération des six jours doit réussir à se rendre jusqu'à Suez, jusqu'au Jourdain et jusqu'aux hauteurs du Golan. Ce n'est pas tout. Aux lignes de cessez-le-feu actuelles d'autres viendront s'ajouter. Elles s'étendront au-delà du Jourdain, peut-être jusqu'au Liban et peut-être même jusqu'au centre de la Syrie. »

Cela a été cité dans *The Times* de Londres, en date du 25 juin 1969. Y a-t-il une déclaration plus révélatrice des plans expansionnistes sionistes? Le monde resterait-il silencieux si un homme politique dans tout autre pays du monde faisait une déclaration de ce genre, qui représente le summum de l'insolence? Le pire, c'est que l'on considère maintenant Dayan comme un sioniste modéré par rapport à Begin et à Sharon.

209. Quant au racisme de l'entité sioniste, il ressort de l'idée que se font les sionistes des Palestiniens et de la façon dont ils traitent ces derniers pour les expulser de leur foyer en vue de créer un Etat purement juif. L'historien sioniste Michel Bar-Zohar a écrit :

« Ben Gourion était sceptique quant à la possibilité d'une coexistence avec les Arabes. Moins il y en aurait à l'intérieur des frontières du nouvel Etat juif, plus il serait content... une offensive majeure contre les Arabes permettrait non seulement d'endiguer leurs attaques mais également de réduire grandement le pourcentage d'Arabes dans la population du nouvel Etat. (Cela peut

être considéré comme du racisme, mais l'ensemble du mouvement sioniste a été fondé sur le principe d'une communauté purement juive en Palestine.)⁹ »

210. La preuve la plus évidente de l'attitude raciste sioniste à l'égard du peuple palestinien se trouve dans le refus opposé par les représentants sionistes à l'utilisation du mot Palestine. En 1969, Golda Meir a prétendu qu'il n'y avait pas de peuple palestinien. En outre, ses moyens d'information et ses experts académiques ont prétendu que ce peuple appartenait, en fait, à la Syrie méridionale, tandis que Yitshak Rabin a parlé des Palestiniens en tant que « prétendus Palestiniens », et d'autres dirigeants israéliens ont prétendu que les Palestiniens étaient en fait des Jordaniens, dont le pays devrait être la Jordanie. En ce qui concerne Menachem Begin, il décrit les Palestiniens des territoires arabes occupés et ceux se trouvant à l'intérieur de l'entité sioniste comme des Arabes de l'Eretz Israël, et les classant comme les Noirs d'Israël il les compare aussi aux Noirs des Etats-Unis d'Amérique. Cela s'ajoute à la politique qui vise à anéantir complètement les Palestiniens, partout où ils se trouvent.

211. Cette politique veut dire en fait que la nation arabe doit se soumettre et être à la merci des objectifs agressifs et expansionnistes de l'entité sioniste pour que celle-ci puisse imposer son hégémonie à la nation arabe et l'empêcher de réaliser ses objectifs qui sont de vivre en paix et de jouir de la liberté et du progrès.

212. La thèse israélienne en matière de sécurité est la thèse la plus dangereuse et la plus agressive de l'époque moderne. Elle est même encore plus dangereuse que le fascisme et le nazisme. Ceux qui appuient l'entité sioniste sont en fait ouvertement partisans de l'agression et de l'expansion et encouragent les théories les plus dangereuses et les plus nuisibles à l'humanité et à ses droits légitimes. Si les Européens ont jugé qu'il était de leur droit de lutter contre le fascisme et le nazisme par tous les moyens à leur disposition, quels que soient le coût et les sacrifices imposés par cette lutte, le peuple arabe a lui aussi le droit de lutter contre le sionisme, en recourant à tous les moyens légitimes et quels que soient les sacrifices consentis. La nation arabe, qui lutte pour sa liberté, sa souveraineté et le progrès, souhaite vivre en paix sur sa terre et entretenir sur un pied d'égalité des relations saines avec les autres peuples du monde. La nation arabe a pleinement le droit de lutter pour réaliser ces objectifs et pour décider sur la base de ces principes qui sont ses ennemis car les principes de la liberté et de la justice sont indivisibles.

213. Le sionisme mondial et l'entité sioniste, épaulés par l'impérialisme, ne sont pas les seules puissances dont l'expansion s'est fondée sur l'agression aux dépens de la nation arabe. L'Iran et ses gouvernements successifs ont tout au long des siècles visé le même objectif. Les régimes qui se sont succédé dans l'Etat persan ont poursuivi une politique d'expansion aux dépens des droits de l'Iraq et de la nation arabe, notamment dans la région du Golfe arabe, car ils ont toujours considéré cette région comme une sphère d'influence et de domination. Cette politique s'est manifestée sous différentes formes à différents moments selon les circonstances particulières de l'époque.

214. A plusieurs occasions et dans différentes instances internationales, l'Iraq a expliqué en détail à la communauté internationale de quelle façon il avait accueilli de très bonne foi le nouveau régime en Iran et quels efforts il avait déployés pour établir des relations fructueuses avec ledit régime. Cependant les événements actuels nous obligent à constater une action délibérée de la part du nouveau régime iranien qui tendait à rompre les relations qui existaient entre les deux pays, créant ainsi une situation critique et dangereuse qui devait conduire à une guerre d'agression contre l'Iraq le 4 septembre 1980. Il a plus tard

été établi que le nouveau régime en Iran nourrissait ces intentions depuis le premier jour de son arrivée au pouvoir. Ce fait a été révélé par un certain nombre de dirigeants politiques qui, jusqu'à récemment, ont joué un rôle sur la scène politique iranienne.

215. Dans la déclaration qu'il a faite le 3 août 1981 dans le journal français *Le Matin*, M. Massoud Radjawi, dirigeant de l'organisation Mujahideen Khalq, a relevé que les chefs religieux étaient responsables de la guerre contre l'Iraq et que son organisation possédait des preuves enregistrées sur bandes magnétiques des provocations contre l'Iraq. L'ex-président de l'Iran, M. Bani Sadr, a lui aussi reconnu ces faits dans une interview qu'il a accordée le 4 septembre 1981, au magazine *Ad-Dastour* basé à Londres. Dans cette interview il déclarait :

« Je me souviens qu'au cours des premiers mois de la révolution et de l'accession de Khomeini au pouvoir, le président Saddam Hussein avait demandé à un envoyé spécial de se rendre en Iran pour nous informer qu'il était prêt à coopérer avec le nouveau régime et à établir des relations de bon voisinage... J'ai transmis à Khomeini ce que l'envoyé iraquien m'avait dit, mais Khomeini devait déclarer que l'initiative de Saddam montrait que ce dernier était faible et qu'il avait peur de l'Iran, qu'il cherchait la paix avec l'Iran pour se maintenir au pouvoir et qu'il fallait en conséquence travailler à la chute du régime de Saddam Hussein. »

216. La voie de l'expansion et de l'agression qu'ont choisie les dirigeants iraniens les ont poussés à rejeter toutes les initiatives de paix visant à mettre un terme au conflit, qu'elles viennent de l'Iraq ou d'organismes internationaux. Les dirigeants iraniens persistent dans la guerre qu'ils ont déclenchée car ils croient ainsi pouvoir mener à bien leurs visées expansionnistes aux dépens des autres.

217. Le régime iranien a prétendu à plusieurs reprises être l'allié de la révolution arabe et être en faveur de la libération de la Palestine. Ce n'était là que de simples slogans. Comment le régime iranien peut-il être l'allié de la révolution arabe en menant une agression, en causant des problèmes et en s'ingérant dans les affaires intérieures d'un pays arabe qui joue un rôle éminent dans le processus de cette révolution arabe? Comment le régime iranien peut-il contribuer à la libération de la Palestine quand il occupe depuis des années des terres et des îles arabes? Comment cela est-il possible alors que certains rapports de presse confirment qu'en dépit de la fermeture de l'ambassade israélienne à Téhéran le consulat israélien d'Ispahan demeure ouvert et fonctionne normalement. En fait, rien ne vient montrer à l'évidence que le régime iranien tient sérieusement à conclure une alliance ou avoir des rapports étroits avec les Arabes pour le bien de la Palestine.

218. Ce qui est sûr, c'est que les similarités entre les vues sionistes et celles du régime iranien sont frappantes. Les deux régimes sont basés sur un fanatisme religieux et sectaire; ils poursuivent tous deux une politique expansionniste aux dépens des autres; ils ont tous deux des horizons extrêmement réduits; enfin ils sont tous deux profondément enracinés dans leurs philosophies racistes et leurs tendances réactionnaires. Il n'est donc pas surprenant dès lors de voir les relations entre l'Iran et l'entité sioniste se maintenir.

219. On a estimé que depuis le cinquième jour des raids aériens contre Bagdad — le 27 septembre 1980 — l'armée de l'air iranienne essayait de couvrir les forces aériennes israéliennes qui ont bombardé les installations nucléaires irakiennes.

220. La presse devait révéler plus tard — ce que nous savions déjà — à savoir que la coopération entre l'Iran et Israël était active dans le domaine des armements. Le journal britannique *The Sunday Times* déclarait le 26 juillet

1981 que l'affaire de l'avion-cargo argentin qui s'était écrasé près de Yerevan, capitale de l'Arménie soviétique, le 18 juillet 1981, avait été gardée secrète car cet avion transportait du matériel militaire d'Israël en Iran à la suite d'un pacte secret selon lequel Israël s'engageait à fournir à l'Iran quelque 360 tonnes d'armes, munitions et pièces détachées pour un montant de 28 millions de dollars. Le journal déclarait en outre que l'avion argentin, un turbo-propulseur CL-44, avait été loué à une société de Buenos Aires, qu'il volait entre Tel-Aviv et Téhéran, via Larnaka, à Chypre, et qu'il s'était écrasé après avoir effectué trois des 10 vols prévus dans l'accord. Le matériel militaire a été livré à Téhéran les 12, 14 et 17 juillet. Enfin, le journal précisait que cette information lui avait été révélée par un certain Andreas Jenny, partenaire d'origine suisse du pilote britannique Stewart Allen McCafferty, qui a trouvé la mort lorsque son avion s'est écrasé.

221. Le scandale que constitue la coopération militaire entre l'Iran et Israël nous fait découvrir le fossé qui existe entre les prétentions du régime iranien et la réalité de ses actes inqualifiables. C'est aussi la démonstration que les Etats-Unis d'Amérique cherchent à dissimuler cette coopération en prétendant n'en avoir pas été informés. Cependant, chacun sait à quoi s'en tenir depuis que Jody Powell, secrétaire de presse de l'ancien Président américain, reconnaissait sur la chaîne de télévision ABC, le 20 août 1981, que Washington avait eu connaissance de l'exportation d'armes et de pièces détachées américaines qui était prévue à destination de l'Iran, via Israël. A n'en pas douter les Etats-Unis d'Amérique avaient pris une part active à cette coopération. A cet égard, il vaut la peine de remarquer que l'ancien Président iranien, M. Bani Sadr, dans une interview accordée le 5 septembre 1981 au magazine *Al-Mostaqbal* basé à Paris, déclarait que le fils de Beheshti, ancien dirigeant du parti islamique républicain d'Iran et proche de Khomeini, avait pris part à la négociation des accords sur les armes entre Israël et l'Iran. La délégation de l'Iraq a déjà fait distribuer un document donnant des détails sur cette information [A/36/518]. Les armes, les pièces détachées et les munitions parvenues en Iran via Israël étaient de fabrication américaine. Cette collaboration qui ne fait plus aucun doute viole les lois américaines. Qu'en est-il alors des intentions américaines souhaitant une fin rapide de la guerre et le maintien de la neutralité? Aujourd'hui, nous nourrissons des doutes sérieux quant à ces intentions.

222. Malgré tous ces faits, l'Iraq, qui, en légitime défense, repousse l'agression iranienne et se bat en faveur de ses droits légitimes, est prêt à parvenir à un règlement juste et honorable du conflit, qui garantisse aux parties leurs droits légitimes et établisse les conditions propices à l'instauration de relations justes et équilibrées à l'abri de toute ambition expansionniste et de tout acte d'agression.

223. Si les considérations politiques et militaires de la première guerre mondiale ont joué un rôle fondamental et direct dans la publication par la Grande-Bretagne de la Déclaration de Balfour, ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui ont joué un rôle décisif dans la création de l'entité sioniste, en lui fournissant un appui matériel et moral, en l'encourageant à poursuivre sa politique d'agression et d'expansionnisme, à continuer d'occuper les terres arabes et à nier les droits du peuple palestinien en le dispersant. Les Etats-Unis d'Amérique sont le principal fournisseur d'armes modernes et perfectionnées à Tel-Aviv. Elles lui apportent aussi une assistance financière qui atteint des chiffres astronomiques. Le total de l'aide financière américaine à Israël de 1948 à 1977 a dépassé 25,6 milliards de dollars. A partir de là et compte tenu du fait que la population des Etats-Unis est estimée à 200 millions de personnes au cours de cette période, l'aide financière des Etats-Unis à

Israël s'élève à 6 millions de dollars par jour pour ladite période, plus de 10 dollars par an pour chaque homme, femme et enfant aux Etats-Unis d'Amérique. Cela représente une somme qui dépasse de loin toute assistance gouvernementale fédérale fournie à un Etat américain.

224. Il convient également de noter que le Gouvernement des Etats-Unis a proposé, en 1976, de fournir une assistance de 2,3 milliards de dollars à Israël, soit un quart de toute l'assistance financière apportée au reste du monde. En outre, M. George Ball, ancien sous-secrétaire d'Etat américain, a déclaré que l'assistance totale fournie à Israël au cours des quatre dernières années a dépassé 11 milliards de dollars. L'assistance financière américaine a dépassé 2 milliards de dollars par an depuis la guerre d'octobre en 1973, ce qui représente l'équivalent de 3 500 dollars par an pour chaque famille israélienne de cinq membres. En outre, le Gouvernement américain a souvent annulé d'énormes dettes d'Israël.

225. L'un des éléments de base qui se dégage de cette assistance financière américaine à Israël est que la plus grande partie de cette assistance est consacrée à des fins militaires, et que cette assistance est accordée, dans une large proportion, sous forme de dons non imposables, tout en ouvrant le marché américain à la vente des obligations israéliennes. Ainsi, le citoyen américain a perdu des sommes d'argent qui auraient pu être consacrées à l'éducation, aux services sociaux, à la santé et au bien-être, aux Etats-Unis. Les Etats-Unis d'Amérique ont donc contribué largement à l'existence persistante de l'entité sioniste usurpatrice et à son agression permanente contre les droits de la nation arabe.

226. En fait, les gouvernements qui se sont succédé aux Etats-Unis n'ont pas hésité à déclarer qu'ils s'engageaient résolument à apporter leur soutien et leur protection à l'entité sioniste malgré toutes les violations et les actes graves d'agression commis par cette entité. Le fait le plus grave est que l'actuelle Administration américaine et son Président ont déclaré, pour la première fois, que les colonies sionistes dans les territoires arabes occupés ne sont pas illégales, et en outre qu'Israël est un allié des Etats-Unis. Par la suite, le Président des Etats-Unis est tombé d'accord avec le Premier Ministre de l'entité sioniste pour mettre sur pied une « stratégie de collaboration » entre leurs pays respectifs. Cela signifie une augmentation des armements d'Israël et, par voie de conséquence, un encouragement définitif pour Israël à commettre de nouveaux actes d'agression contre les pays arabes. En fait, tout accroissement de la force militaire israélienne signifie une participation directe aux actes commis par Israël dans le passé et à l'avenir, et, par conséquent, cela est dirigé, du début jusqu'à la fin, contre les pays arabes.

227. Au cours du débat qui a eu lieu au mois de juin dernier au Conseil de sécurité, à la suite d'une agression israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes, cette alliance impie est devenue évidente, car, même si les gouvernements et les peuples de la communauté internationale tout entière, représentés par l'AIEA, le mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et l'OUA ont tous condamné cette agression et estimé qu'elle représentait un acte dangereux pour la paix et la sécurité internationales et contraire à toutes les normes qui ont été admises par la communauté internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, telles qu'elles sont prévues dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, malgré tout cela, les Etats-Unis d'Amérique en menaçant de recourir à leur droit de veto dans un cas évident d'agression ont empêché le Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour sanctionner Israël conformément à la Charte des Nations Unies. Cela s'est produit bien que le Conseil de

sécurité ait averti Israël, à maintes occasions, que les dispositions du Chapitre VII de la Charte seraient appliquées si ce dernier commettait à nouveau des actes d'agression.

228. A cet égard, il convient de remarquer que les administrations successives américaines ont souvent ignoré les actes illégaux d'Israël pour se procurer de l'uranium, et ont même cherché à les dissimuler, comme en 1979. Il ne fait aucune doute que les bombes nucléaires israéliennes peuvent atteindre leurs cibles grâce aux moyens fournis par les Etats-Unis, y compris les avions F-15 et F-16 utilisés par l'entité sioniste dans son agression contre l'Iraq.

229. Enfin, je voudrais me référer à un article de Jack Anderson, paru dans le *Washington Post* du 30 septembre 1980, dans lequel il déclarait que la Défense Intelligence Agency avait averti le président Carter que les Israéliens avaient sans nul doute l'intention d'attaquer les installations nucléaires iraqiennes. Un autre article du même auteur, paru dans le *Washington Post* du 16 juin 1981, rappelait qu'un raid avorté contre le réacteur nucléaire iraquien avait eu lieu peu après la parution de l'article précédent. De plus, l'auteur disait que, compte tenu de l'affirmation de Washington selon laquelle le *raid* israélien l'avait pris complètement au dépourvu, il est utile de mentionner le rapport de la Défense Intelligence Agency présenté à la Maison-Blanche huit mois plus tôt et qui déclarait qu'il était sage de présumer qu'Israël pensait à une action visant à empêcher l'Iraq d'acquérir une capacité nucléaire, et que les conséquences d'une telle action devraient être prises en considération. Le rapport avertissait la Maison-Blanche que le problème pour les Etats-Unis d'Amérique n'était pas la possibilité d'une confrontation nucléaire entre l'Iraq et Israël, mais la possibilité de voir Israël employer des armes classiques pour attaquer le réacteur iraquien. En outre, le *Washington Post* déclarait également qu'il possédait un rapport indiquant qu'au moment où les Israéliens établissaient leurs plans pour attaquer les installations iraqiennes ils avaient demandé des renseignements à la Nuclear Regulatory Commission, avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis, sur les dommages causés aux réacteurs nucléaires par les bombes de 2 000 livres qui avaient été fournies par les Etats-Unis. Cela se passait en octobre 1980, lorsque le cabinet israélien avait décidé d'attaquer le réacteur nucléaire iraquien. Les bombes employées pour l'attaque des installations nucléaires iraqiennes étaient de ce type. D'après ce qui a été dit ici, la question se pose maintenant de savoir si Washington peut vraiment prétendre avoir été complètement pris par surprise par la lâche attaque israélienne contre l'Iraq.

230. Israël est le seul Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies à jouir d'une liberté absolue pour se dérober à ses engagements au titre de la Charte, grâce aux Etats-Unis d'Amérique. L'Assemblée générale devrait comprendre, avant qu'il ne soit trop tard, que l'agression persistante d'Israël contre les droits de la nation arabe est la raison principale de l'affaiblissement de l'Organisation des Nations Unies, en l'empêchant de réaliser ses objectifs qui sont le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la garantie des droits des peuples à l'autodétermination tant qu'il sera permis à Israël d'établir ce précédent dangereux qu'est la violation de la Charte sans pour autant être traduit en justice. En conséquence, si les Nations Unies veulent préserver leurs objectifs, leurs principes et leur avenir, assurer la paix et la sécurité internationales, et décourager d'autres Etats Membres de suivre les pas d'Israël, elles n'ont pas d'autre choix que d'adopter une attitude plus ferme à l'égard de l'entité sioniste.

231. A cet égard, les Nations Unies n'ont tout simplement qu'à appliquer les principes et les dispositions de la

Charte. Elles doivent obliger Israël à se retirer complètement de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, pour permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits inaliénables, y compris son droit de rentrer dans ses foyers, son droit à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant. Tant qu'Israël rejettera les résolutions des Nations Unies en la matière, et tant que Begin déclarera qu'Israël est résolu à rester dans les territoires arabes occupés, l'Assemblée générale devrait étudier la question de savoir si Israël répond aux conditions de son admission, qui ont été établies au moment de la création de l'entité sioniste.

232. Pour ce qui est de la dimension nouvelle et dangereuse de l'agression israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes, qui laisse prévoir que l'entité sioniste n'hésitera pas à employer les armes nucléaires en sa possession, il est nécessaire de dévoiler les armements nucléaires israéliens et d'appliquer la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, adoptée le 18 juin 1981, visant à placer les activités nucléaires israéliennes sous les garanties internationales, comme l'a exigé l'Assemblée générale dans le passé. L'Assemblée générale devrait également obliger les autres Etats Membres à s'abstenir de fournir une assistance économique, politique, technique et militaire, quelle qu'elle soit, à Israël, afin qu'il ne puisse persister dans sa politique d'agression contre la nation arabe et le peuple palestinien, et menacer la paix et la sécurité internationales.

233. La nation arabe n'acceptera jamais ce qu'Israël a fait et ce qu'il a l'intention de faire en ce qui concerne l'annexion des territoires arabes occupés. Le monde devrait régler la situation dangereuse qui règne dans la région arabe avant qu'il ne soit trop tard. Les Arabes considèrent certainement que les Etats-Unis d'Amérique sont responsables au premier chef de cette situation dangereuse.

234. M. OWINY (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés qu'avec votre très grande expérience et vos talents diplomatiques bien connus l'Assemblée pourra s'acquitter de ses responsabilités avec sagesse et efficacité.

235. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, pour la façon remarquable dont il a dirigé l'Assemblée tant à la trente-cinquième session qu'à la huitième session extraordinaire d'urgence. Nous lui souhaitons plein succès et beaucoup de bonheur dans ses entreprises futures.

236. Je tiens également à profiter de cette occasion pour rendre hommage à notre Secrétaire général pour son dévouement au service de l'Organisation des Nations Unies.

237. C'est avec un grand plaisir que ma délégation souhaite la bienvenue parmi nous à la République de Vanuatu et au Belize, nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

238. L'Ouganda réaffirme son engagement sans équivoque à la réalisation de l'autodétermination et de l'indépendance de tous les peuples qui se trouvent encore sous domination coloniale. A cet égard, nous nous félicitons des récentes mesures prises par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine visant à construire un cadre pour une solution juste et pacifique de la question du Sahara occidental [*voir A/36/534, annexe II, AHG/Res. 103 (XVIII)*]. Nous lançons un appel aux parties au conflit pour qu'elles coopèrent pleinement avec le Comité de mise en œuvre de l'OUA afin de faire en sorte que les efforts de l'Afrique soient récom-

pensés par l'exercice rapide et véritable de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

239. L'une des questions les plus importantes de l'ordre du jour de la trente-cinquième session est l'ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement [point 123 de l'ordre du jour], effort qui vise à corriger les déséquilibres structurels actuels de l'économie mondiale. Les espoirs de la communauté internationale ont été placés en l'Assemblée générale pour qu'elle fasse une démarche positive dans ce sens. C'est donc avec un sentiment de découragement et de déception que nous voyons que l'Assemblée n'a pu lancer la série de négociations globales.

240. Notre découragement est d'autant plus grand que cette question est en discussion depuis fort longtemps. La onzième session extraordinaire a été consacrée exclusivement à cette question. Cependant, à ce jour, aucun accord n'a été réalisé quant au cadre et procédures de négociations.

241. Ma délégation estime qu'une discussion sur des questions de fond telles que la réforme des institutions monétaires et financières internationales, le transfert des ressources, les matières premières, les produits de base et l'énergie est plus qu'urgente. Nous lançons un appel aux pays occidentaux qui sont toujours à l'écart et leur demandons de repenser leurs positions et de se joindre au consensus. Nous espérons fermement que la Réunion internationale sur la coopération et le développement qui doit se tenir à Cancún ouvrira de nouvelles voies de compréhension qui mèneront rapidement au lancement des négociations globales.

242. Contrairement à l'impression que l'on donne parfois, le nouvel ordre économique international n'est pas simplement un transfert massif de ressources du Nord au Sud, sans aucun bénéfice pour les pays industrialisés. Il est clair que les pays du Nord et les pays du Sud ont beaucoup d'intérêts communs à long terme, bien plus peut-être que certains pays sont prêts maintenant à le reconnaître. Ce sentiment d'interdépendance globale et d'avantages mutuels a été très bien exprimé dans le rapport de la Commission Brandt :

« ... toutes les nations profiteront d'une économie mondiale plus forte, d'une inflation réduite et d'un climat plus favorable à la croissance et aux investissements. Toutes les nations bénéficieront d'une meilleure gestion des ressources limitées du monde et de la stabilisation de la population mondiale. Toutes les nations, qu'elles soient industrialisées ou en voie de développement ... ont un intérêt évident à plus de sécurité, à un meilleur gouvernement capable de maîtriser les problèmes globaux¹⁰. »

Ainsi, la restructuration de l'économie mondiale répond aux intérêts à long terme tant des pays industrialisés que des pays en développement.

243. L'Ouganda se félicite du fait que la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris, a reconnu la nature spéciale des problèmes auxquels se heurte ce groupe de pays et nous sommes très heureux qu'un nouveau programme substantiel d'action⁶ ait été adopté à l'unanimité. Nous espérons qu'il y aura une mise en œuvre rapide et heureuse de ce programme et qu'il ne subira pas le même sort que le « Programme d'action immédiat » qui l'a précédé.

244. Quant à l'aide publique au développement, nous lançons un appel aux pays qui n'ont pas encore réalisé l'objectif de 0,7 p. 100 de leur produit national brut pour qu'ils s'efforcent de le faire. Nous félicitons les pays qui ont répondu à leur engagement dans ce domaine.

245. Les mesures internationales d'assistance visent à appuyer, et non à remplacer, les efforts des pays en développement eux-mêmes. L'élan primordial pour le développement, comme tous nos pays le reconnaissent, doit venir de nous-mêmes. A cet égard, nous pouvons rendre notre développement optimum par le biais de la coopération économique entre pays en développement. L'Ouganda et ses voisins, pour leur part, ont pris une initiative pour renforcer la coopération régionale dans cette région de l'Afrique de l'Est dans tous les domaines.

246. L'augmentation rapide du coût de l'énergie ces dernières années a souligné le besoin urgent de développer et de diversifier nos sources actuelles d'énergie et de passer d'une économie internationale qui dépend aujourd'hui très largement des hydrocarbures à une économie fondée de plus en plus sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie.

M. Renzaho (Rwanda), vice-président, prend la présidence.

247. Alors que nous nous félicitons du compromis réalisé dans le Programme d'action de Nairobi¹, nous sommes déçus par le manque d'accord sur des objectifs financiers spécifiques et sur les mécanismes de mobilisation des fonds pour le développement de sources nouvelles et renouvelables d'énergie. Nous espérons que le Programme d'action de Nairobi recevra l'appui international nécessaire pour la mobilisation des finances et le transfert des techniques aux pays en développement.

248. Le Gouvernement de l'Ouganda attache une grande importance à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous avons été très préoccupés par la position prise au mois de mars de cette année par les Etats-Unis, concernant la révision de la totalité du projet de convention, ce texte est le résultat de dix années de négociations et de compromis ardu. Le texte actuel ne donne pas entièrement satisfaction à ma délégation, cela est certain, mais nous l'acceptons en tant que compromis raisonnable dans les circonstances. A cet égard, ma délégation se félicite de la décision récente de la Conférence de transformer le texte officieux de négociation en un projet de convention. Une conclusion rapide et heureuse de la Conférence sur le droit de la mer rendrait justement hommage aux efforts des Nations Unies et contribuerait à combler le fossé entre le Nord et le Sud.

249. Un autre problème qui a renforcé le fossé entre le Nord et le Sud est celui de la dissémination de l'information. L'Ouganda se félicite du Programme international pour le développement de la communication adopté par l'UNESCO à Belgrade en 1980¹¹ et qui a pour but d'instaurer un nouvel ordre international de l'information. Pour nous, dans le tiers monde, la recherche du nouvel ordre international de l'information fait partie intégrante de l'ensemble du nouvel ordre économique international. Le développement politique, économique, social et culturel de nos communautés est inévitablement retardé par notre manque de participation dans le domaine de la dissémination de l'information. Le quasi-monopole des médias par les pays industrialisés perpétue un tel déséquilibre dans les courants d'information que nous n'avons pas la possibilité de nous faire connaître suffisamment tant sur le plan interne que sur le plan international.

250. Notre désir de corriger ce déséquilibre ne devrait absolument pas être vu comme étant une tentative pour miner le principe de liberté de la presse. Bien au contraire, notre action provient de notre préoccupation de rendre cette liberté universelle.

251. L'année 1981 a vu la détérioration générale de la situation politique internationale. Les événements dans la plus grande partie des régions du monde, en particulier

dans les zones de conflit, ont réduit nos espoirs d'instaurer une paix et une sécurité plus grandes dans le monde. Cette année, nous avons été les témoins de souffrances humaines encore plus grandes causées par des actes insensés d'agression et de guerre continue. Nous avons également connu des tensions plus grandes et un triste retour à la course aux armements entre l'Est et l'Ouest.

252. Dans notre région, l'Afrique, on peut dire que 1981 a été une année de promesses non tenues et de grand découragement. Nous avons vu une Afrique du Sud plus hardie et plus belligérante renforcer son oppression en Namibie et en Afrique du Sud même tout en commettant des agressions massives contre les Etats de première ligne.

253. L'année dernière et au début de cette année, nous avions tous espéré que 1981 serait l'année de l'indépendance de la Namibie. Au lieu de progresser vers l'indépendance, nous avons connu une série d'échecs et une triste période d'oubli bien intentionné. En janvier, nous avons vu l'échec de la réunion préalable à la mise en œuvre tenue à Genève. Cette réunion devait être la dernière étape avant la mise en œuvre totale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie approuvé dans cette résolution. Mais l'Afrique du Sud, avec la mauvaise foi qui la caractérise, a délibérément fait échouer les négociations.

254. A la suite de cet échec, un consensus global s'est dégagé visant à ce que le Conseil de sécurité prenne des mesures de coercition contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte en vue de forcer le régime raciste de mettre en œuvre le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Cependant, ce consensus a été frappé de nullité en avril dernier lorsque les trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité ont apposé leur veto aux mesures proposées.

255. Depuis janvier dernier, le groupe de contact occidental nous a demandé d'être patients et d'attendre les résultats qui sortiraient de leurs diverses consultations. On nous avait même indiqué que d'ici la session extraordinaire d'urgence nous serions saisis de propositions concrètes. Mais jusqu'à ce jour rien d'important n'en est ressorti.

256. Au lieu d'agir dans le sens d'une mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, on s'est attaché vivement à renforcer cette résolution et à protéger les droits de la minorité. Ma délégation s'inquiète de voir que des préoccupations de cette nature diffèrent la réalisation de leur liberté pour l'immense majorité des Namibiens qui continuent de faire l'objet d'affronts indescriptibles sous un système d'occupation coloniale des plus corrompus.

257. On a essayé malheureusement de faire entrer le problème namibien dans le cadre de la rivalité est-ouest et de considérations de stratégie globale. Nous soulignons que le problème namibien reste fondamentalement un problème colonial. Présenter le problème autrement revient à justifier l'occupation coloniale illégale ainsi que les atrocités continues commises contre le peuple namibien.

258. Nous devons déclarer ici clairement que les cinq puissances occidentales ont une responsabilité collective pour ce qui est des souffrances constantes endurées par le peuple namibien. Les cinq puissances occidentales ont l'obligation morale et politique de forcer l'Afrique du Sud à mettre en œuvre sans plus tarder le plan de l'Organisation des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. A cet égard, il faut souligner que la résolution 435 (1978), qui représente le compromis auquel sont arrivées les cinq puissances occidentales et que les parties au conflit ont accepté, est la seule base pour un règlement pacifique en Namibie.

259. Il est urgent d'agir immédiatement pour mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie. Les consé-

quences qui découleraient de tout nouveau retard seraient si graves qu'on a de la peine à les imaginer. L'Afrique du Sud tire déjà parti au maximum de la tension est-ouest accrue de même que des tergiversations auxquelles se livrent les cinq puissances occidentales. Le mécanisme d'oppression en Namibie est devenu de plus en plus dur. Le territoire de la Namibie est utilisé comme tremplin pour lancer des actes incessants d'agression contre les Etats africains voisins.

260. Il y a quelques semaines seulement, la République populaire d'Angola a fait l'objet d'une invasion massive par l'Afrique du Sud. Cette invasion se poursuit aujourd'hui puisque les troupes racistes occupent une partie du sud de l'Angola. L'échelle et la nature de cette invasion représentent une étape nouvelle encore plus grave dans le conflit en Afrique australe.

261. Il est évident que le principal objectif du régime de Pretoria vise à créer en Afrique australe une situation du genre de celle qui existe au Liban. En vertu de ce plan sinistre, l'Afrique du Sud jouerait le rôle d'Israël, le fantoche Jonas Savimbi celui du Major Saad Haddad et la partie australe de l'Angola deviendrait le nouveau Sud-Liban. Ce plan donnerait toute liberté d'action aux Sud-Africains; il leur fournirait une zone tampon à partir de laquelle ils pourraient saper en permanence la stabilité politique et économique de l'Angola. Il ouvrirait également aux forces racistes un couloir par lequel elles s'efforceraient de détruire les militants de la SWAPO et les réfugiés namibiens en général.

262. Est-ce que la communauté internationale va se croiser les bras et rester inactive alors que l'Afrique du Sud est en train de créer en Afrique australe une situation du genre de celle qui existe au Liban?

263. A l'intérieur de l'Afrique du Sud même, le système abominable de l'*apartheid* renforce son mécanisme d'oppression. La politique de bantoustanisation se poursuit de façon impitoyable. Le transfert forcé des Noirs des centres urbains vers des zones arides et surpeuplées est mené avec une détermination cynique. Plusieurs combattants de la liberté ont été récemment condamnés à mort pour des actes de résistance contre l'*apartheid* et beaucoup se trouvent en prison et dans les camps de détention. Il est évident que le persécuteur a si peur de ses victimes qu'il veut les réduire au silence à jamais.

264. Mais cette escalade de l'oppression et le renforcement de son mécanisme n'ont pas réduit au silence les voix de la résistance. Au contraire, la détermination des opprimés a été renforcée. Les attaques récentes contre des symboles institutionnels spécifiques de l'*apartheid* sont le témoignage de la détermination du peuple de l'Afrique du Sud de continuer sa lutte par tous les moyens nécessaires.

265. Sur la scène de l'Afrique australe, on ne peut ménager à la fois la chèvre et le chou, on ne peut se livrer sans cesse à des atermoiements. Le choix en Afrique australe, c'est le choix entre les forces de l'oppression et du racisme et celles de la liberté et de la dignité. Parler de neutralité équivaut à appuyer le système de l'*apartheid*. Nous félicitons les Etats de première ligne qui, dans une situation extrêmement difficile, ont maintenu un engagement permanent à la cause de la justice et de la liberté en Afrique australe. Je voudrais ici confirmer la solidarité totale et l'appui inflexible du Gouvernement et du peuple de l'Ouganda à l'égard des mouvements de libération en Afrique du Sud et en Namibie, ainsi que des Etats de première ligne.

266. En examinant l'accroissement de la tension mondiale, nous sommes frappés par les événements malheureux qui se produisent au Moyen-Orient. Tout comme elle a renforcé la position de l'Afrique du Sud en Afrique, la collaboration idéologique et militaire a encouragé Israël

dans son attitude arrogante et féroce au Moyen-Orient. Il a pu ainsi commettre des actes d'agression délibérés contre les pays arabes.

267. Au mois de juin dernier, dans une aventure sans précédent, les forces aériennes israéliennes ont attaqué et détruit un centre de recherche nucléaire iraquien. Au mois de juillet, les forces aériennes israéliennes se sont livrées à des bombardements intensifs d'objectifs civils à Beyrouth, causant de nombreuses pertes en vies humaines et des destructions matérielles massives. Dans tous ces incidents, Israël a invoqué la doctrine de l'autodéfense en l'absence de toute provocation ou attaque préalable. L'Ouganda condamne fermement ces actes d'agression d'Israël.

268. Entre-temps, dans les zones occupées de la rive occidentale, Israël a déclenché une politique de harcèlement et de déportation contre des dirigeants politiques; il a emprisonné et torturé les personnes arrêtées; il a détruit aveuglément des maisons, infligé des châtiments collectifs et exproprié les terres palestiniennes. L'Ouganda a toujours dit qu'une paix durable au Moyen-Orient n'était possible que si certains principes fondamentaux pour la solution au problème sont reconnus.

269. Ces principes sont : le droit à l'autodétermination pour le peuple palestinien dans sa patrie sans aucune ingérence extérieure; le droit des Palestiniens à l'indépendance nationale et à la souveraineté dans un Etat qui leur soit propre; le droit des Palestiniens déplacés et dépossédés de rentrer dans leurs foyers avec la garantie de dédommagement rapide et adéquat pour ceux qui choisiraient de ne pas rentrer; le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, et la restitution de la ville de Jérusalem à la souveraineté arabe ainsi que la préservation de son caractère historique et religieux. Etant donné que la question palestinienne est au cœur du problème du Moyen-Orient, il est impérieux que toute initiative en vue d'une solution se prenne avec la participation pleine et entière de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

270. Quelles que soient ses imperfections, le système de la détente était en soi un jalon dans la réduction des tensions mondiales. On pouvait ainsi porter son attention sur la coopération, sur la nécessité de résoudre les conflits par la négociation et celle de réduire les armements. Et par-dessus tout, on pouvait porter son attention sur la nécessité d'éviter un holocauste nucléaire. Aujourd'hui, cependant, une rupture grave de la détente est apparue dans le monde, et avec elle une course pour la suprématie armée entre l'Est et l'Ouest. On peut s'en rendre compte par l'augmentation des dépenses militaires et la mise au point de nouvelles armes d'une part, et par le remplacement des négociations entre les superpuissances par des échanges verbaux faits par l'intermédiaire des médias d'autre part.

271. Le résultat de cette évolution a été une augmentation des tensions, les superpuissances cherchant à élargir leurs sphères d'influence. Cela nous a conduit à ce qu'il convient d'appeler « le point de vue global de tous les conflits ». Ceux qui adoptent ce point de vue semblent ignorer que les peuples d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie ont des intérêts propres qu'ils cherchent à protéger et à consolider. A cet égard, l'Ouganda a suivi avec préoccupation les événements qui se sont déroulés récemment en Amérique centrale. En particulier, nous ne pouvons rester indifférents aux souffrances du peuple d'El Salvador. Ce peuple doit être libre de choisir son propre destin dans un cadre politique et démocratique.

272. Dans un monde menacé par les forces de la domination et de l'exploitation, ceux qui aspirent à la liberté et à la dignité doivent s'allier. Il est absolument nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, que les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine renforcent leur solidarité. C'est dans cette solidarité que reposent nos espoirs de sur-

vie collective; et c'est à la cause de cette solidarité que le Gouvernement et le peuple de l'Ouganda souhaitent renouveler leur engagement.

273. M. AUDU (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, et en mon nom propre, permettez-moi de présenter à M. Kittani nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. Son élection témoigne de ses qualités personnelles éminentes et est la récompense méritée de la contribution distinguée et généreuse qu'il a apportée à l'Organisation des Nations Unies qu'il sert depuis plus de deux décennies. Je suis pleinement convaincu que sous sa direction éclairée nos travaux au cours de cette session seront couronnés de succès. Je peux l'assurer, en particulier en raison de l'amitié qui lie nos deux pays, qu'il pourra compter sur la coopération sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de sa tâche lourde de responsabilités.

274. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un chaleureux hommage à son prédécesseur à la présidence de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, M. von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale, l'an passé, alors que l'Assemblée devait affronter de nombreux problèmes de guerre et de paix. Il a fait preuve de remarquables qualités personnelles, d'un sens de l'équité et d'un dévouement total à la cause de la justice et de la paix.

275. De même, je voudrais féliciter chaleureusement Vanuatu et le Belize à l'occasion de leur accession à l'indépendance et de leur entrée à l'Organisation des Nations Unies en tant que 155^e et 156^e Membres de l'Organisation. Leur admission nous rapproche de l'objectif d'universalité des Nations Unies.

276. Je crois que nous devons également beaucoup à notre Secrétaire général. Nous lui devons beaucoup de gratitude pour son dévouement et le souci constant qu'il a de la vigueur et du bon fonctionnement de l'Organisation. Ces remarquables qualités n'ont jamais mieux servi les Nations Unies qu'au cours des quelques dernières années, à un moment où le système international connaissait des difficultés considérables.

277. C'est avec une grande préoccupation que mon pays et ma délégation voient la détérioration de la situation internationale depuis l'année dernière. Nous ne nous rapprochons pas de la solution d'un grand nombre de questions globales. Dans plusieurs cas, les perspectives sont encore plus sombres. Notre volonté et notre capacité de résoudre de nombreux problèmes qui assaillent le monde semblent s'être considérablement affaiblies en dépit du fait qu'ici à l'Assemblée et dans le cadre du système des Nations Unies nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie à la recherche commune de solutions durables aux tensions de la situation internationale. Cependant, le besoin d'une solution pacifique de ces problèmes ne s'est jamais fait sentir avec autant d'urgence en raison des dangers que ces tensions font peser sur la paix et la sécurité internationales.

278. Ma délégation est particulièrement préoccupée par la situation en Afrique australe qui a motivé la réunion, il y a seulement deux semaines, d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée. Cette situation découle de trois éléments majeurs qui pourraient entraîner un conflit mondial. Il s'agit tout d'abord de l'occupation continue de la Namibie par le régime raciste d'Afrique du Sud malgré les décisions répétées de l'Assemblée générale et de la Cour internationale de Justice décrétant cette occupation illégale. Il n'est nul besoin d'énumérer les résolutions adoptées par cette Assemblée qui exigent le retrait du régime raciste de l'Afrique du Sud de la Namibie; il est également inutile de donner à l'Assemblée tous les détails des efforts qui ont été

faits sans succès pour obliger le régime sud-africain à se retirer de ce territoire. Tout ceci est fort bien connu et se passe de commentaires. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a également fait allusion aux efforts innombrables déployés par l'Organisation pour parvenir à un règlement pacifique du problème namibien, y compris le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, que le Conseil de sécurité a fait sien dans la résolution 435 (1978) et qui a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale [résolution ES-8/2]. Toutes ces activités ont abouti à la réunion de Genève où le régime raciste de l'Afrique du Sud a montré son irresponsabilité en se refusant à tout règlement négocié.

279. Par conséquent, nous regrettons profondément que le danger pour la paix et la sécurité que représente l'occupation illégale de la Namibie par le régime de l'Afrique du Sud ne soit pas reconnu par certaines puissances qui, faisant étalage de leur force, encouragent maintenant le régime raciste et illégal de l'Afrique du Sud à continuer de défier ouvertement l'Organisation. Au cours des dernières semaines nous avons été témoins des attaques odieuses, barbares non provoquées lancées contre l'Etat souverain de l'Angola sous prétexte du droit de suite contre les combattants de la liberté de la SWAPO.

280. Aucun autre sujet n'a donné lieu à des comédies aussi absurdes que celui de l'indépendance de la Namibie. Mais cela ne nous amuse pas. Nous avons vu des nations pourtant civilisées mettre en pièces les principes sacrosaints de la démocratie dans un effort désespéré pour s'assurer que l'Afrique australe reste une place forte pour les exploiters occidentaux en refusant au peuple de Namibie son droit à la liberté. Nous avons vu des pays qui, en février 1981, condamnaient l'Afrique du Sud pour sa duplicité et ses tactiques dilatoires au cours de la réunion tenue à Genève, et qui, deux mois plus tard, au Conseil de sécurité, opposaient leur veto à des résolutions prévoyant des sanctions contre l'Afrique du Sud, pour protéger le régime d'apartheid d'Afrique du Sud d'un ostracisme économique, culturel et politique. Nous avons vu un prétendu partisan de la solution pacifique du problème de Namibie user du veto contre une résolution du Conseil condamnant l'invasion militaire criminelle de l'Afrique du Sud en Angola, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. En fait, il y a quelques semaines à peine, lors de la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur la Namibie, nous avons pu constater l'indifférence d'un groupe de pays occidentaux qui se sont abstenus lors d'un vote sur une résolution de consensus qui aurait pu permettre d'accélérer l'accession rapide de la Namibie à l'indépendance.

281. Evidemment, ce ne sont que des symptômes de notre époque, de cette tendance à rationaliser le mal par des arguments spécieux que montre une nouvelle race de dirigeants d'hommes et de nations et qui permet à des hommes pourtant raisonnables, dans des nations dites civilisées, d'accepter la coexistence avec l'Afrique du Sud de l'apartheid. C'est cette tendance qui a permis aux tenants des principes de la démocratie d'étouffer les premiers signes de liberté en Namibie, qui a permis et rationalisé le recours à l'agression contre l'Angola par l'Afrique du Sud, sous prétexte que l'homme blanc a pris sur lui d'éliminer le communisme de l'Afrique australe. Nous rejetons pour notre part toutes ces idées tendancieuses qui ne sont autre chose qu'un écran de fumée destiné à voiler ce qui est essentiellement amoral et matérialiste et représente également une politique fondée sur la race.

282. Nous sommes pleinement conscients des problèmes que nous devons affronter à cette session de l'Assemblée générale sur la question de l'indépendance de la Namibie.

En même temps, nous n'avons pas de doute quant aux conséquences qui s'ensuivraient si aucune mesure appropriée n'était prise pour relever le défi posé par l'intransigeance obstinée de l'Afrique du Sud. Enfin, nous estimons nécessaire de réitérer certains principes éternels liés à la lutte de la Namibie, dans la crainte que notre courtoisie soit prise à tort pour de la lâcheté et notre inaction pour un consentement.

283. L'abandon de la lutte de libération ne fait aucune partie de ces nombreux éléments qui composent le paysage historique du monde. Il est certain que, tout comme la nuit succède au jour, la lutte pour une indépendance authentique de la Namibie, sous un gouvernement démocratiquement élu, conduit par la SWAPO, ne sera jamais abandonnée. En langage clair, cela signifie que ne viendra jamais, jamais, le jour où les nations africaines désespéreront de la lutte pour l'indépendance de la Namibie et la rejeteront comme otage à l'Afrique du Sud. Ce serait là un geste de reddition et d'apaisement absurde auquel aucun Africain véritable du même sang de ses fiers ancêtres ne consentira jamais. Si une preuve de cela était nécessaire, la récente réunion d'urgence au sommet des Etats de la ligne de front et du Nigéria, à Lagos, nous l'a fournie en montrant que nous sommes plus que jamais attachés à la poursuite continue de l'objectif de l'indépendance de ce pays. La réalisation de cet objectif demeure un objectif essentiel de la politique étrangère de mon pays et nous ne ralentirons pas notre action tant que la victoire ne sera pas remportée. En fait, sur le problème de l'indépendance de la Namibie, tous les Etats africains appartiennent à la ligne de front et notre engagement continental à l'obtention de cet objectif ne faillira jamais, quoi qu'il arrive et quel qu'en soit le prix. A cet égard, nous réaffirmons notre appui indéfectible à la SWAPO et notre engagement plein et entier à la prompt mise en œuvre du plan pour l'indépendance de la Namibie approuvé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, sans amendement, sans modification ni adjonction.

284. Au cours des derniers mois, un élément de rivalité idéologique a été introduit dans les eaux politiques déjà troubles de l'Afrique australe dans le but d'apporter de la confusion dans le problème simple et direct de l'indépendance des opprimés de cette région. L'objectif sous-jacent est à n'en pas douter de profiter de ce talon d'Achille pour fournir un prétexte à l'enracinement du néocolonialisme dans cette partie de notre continent. Nous savons que des efforts tenaces sont faits pour forger un lien entre le retrait des troupes étrangères de l'Angola et le progrès de la Namibie vers l'indépendance. Nous n'en voyons aucun et nous réfutons sans la moindre réserve les prétentions de puissances extracontinentales qui cherchent à dicter à un pays africain quels doivent être ses amis ou à quel moment sa survie nationale est menacée.

285. Tant que l'Afrique du Sud poursuivra ses ravages militaires criminels sur les frontières territoriales d'Etats africains souverains, tant que cet Etat criminel cherchera par tous les moyens à déstabiliser l'Angola, le Mozambique et autres Etats voisins avec l'encouragement et l'appui actifs de certaines puissances occidentales, l'Angola et, en fait, tout Etat africain menacé se jugeront obligés d'obtenir une assistance militaire, d'où qu'elle vienne, pour préserver leur souveraineté. La fin de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie et de ses actes d'agression contre les Etats africains voisins est une condition préalable indispensable du retrait de toute présence militaire étrangère des parties intéressées de la région.

286. Tout récemment encore, le Ministre des affaires étrangères de cet Etat paria aurait demandé la coopération entre son pays et le Nigéria dans l'intérêt de la sécurité, de la paix et du progrès en Afrique. Le régime raciste doit

d'abord retirer ses troupes d'agression de l'Angola et des autres Etats de la ligne de front, coopérer pleinement avec la communauté internationale pour parvenir à l'indépendance de la Namibie et remplacer le système odieux de l'*apartheid* qui règne à l'intérieur de ses frontières par la règle d'une majorité démocratique véritable reposant sur le suffrage universel des adultes. Le régime raciste constatera alors que le Nigéria et, en fait, tous les Etats africains sont prêts à tendre la main de l'amitié et désireux de le faire et d'accueillir cordialement cet Etat au sein de l'Organisation de l'unité africaine.

287. Les multiples crises qui ont continué d'affliger les relations internationales ont révélé une de leurs pires caractéristiques dans le domaine économique. Que l'économie mondiale ait souffert une détérioration alarmante depuis que l'Assemblée générale s'est réunie l'an dernier, c'est là un fait bien connu de tous. Des analystes autorisés ont même dit que l'humanité pourrait en fait assister maintenant à la plus grave récession économique depuis la grande dépression. C'est là la réalité pénible de la situation et les perspectives de croissance et de développement soutenus sont sérieusement entravées par de persistants niveaux élevés d'inflation globale, des déséquilibres graves de la balance des paiements, par l'instabilité des marchés des produits de base, par un protectionnisme croissant, un volume déclinant d'aide publique au développement, une détérioration des termes de l'échange et des taux d'échange instables provenant d'un système monétaire international archaïque.

288. L'effet cumulatif de ces phénomènes a été un ralentissement draconien de la croissance économique dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement, dont la plupart ont en fait enregistré depuis ces deux dernières années une croissance négative. Nous ne devons pas chercher bien loin l'explication d'un tel état de choses, parce que le fait incontestable est que nos économies sont particulièrement vulnérables aux facteurs que je viens d'énumérer, qui, pour la plupart, sont d'origine extérieure et soulignent le manque d'ajustement structurel du système économique international.

289. Dans les pays en développement, nous ne pouvons qu'être gravement préoccupés de l'extrême gravité du contrecoup de la crise économique globale actuelle sur nous-mêmes. La situation alimentaire est particulièrement critique, car de nombreux pays en développement ont recouru à des importations massives de produits alimentaires, ce qui, par voie de conséquence, a aggravé leur situation en matière de devises étrangères et a eu des effets néfastes pour l'évolution de leur développement. De même, le coût très élevé des produits manufacturés et des biens d'équipement a ralenti le processus d'industrialisation des pays en développement, limitant par là même les possibilités de diversification de leurs économies, diversification cruciale pour la réalisation d'un développement autonome.

290. Il faut ajouter à tout cela les conséquences de l'instabilité qui règne sur les marchés d'exportation des matières premières, ce qui a entraîné un déclin constant des recettes d'exportation et du pouvoir d'achat du coût unitaire des exportations primaires. Le pétrole brut lui-même, comme le montrent des événements récents, n'a pas échappé au sort auquel les produits de base ont été traditionnellement soumis, parce que ceux qui ont la main sur les leviers du pouvoir économique, à savoir les économies de marché développées, ont une fois de plus joué le jeu qu'en raison de la structure inéquitable existante de l'économie internationale ils sont bien en mesure de mener.

291. Ainsi, par les manœuvres stratégiques les plus clandestines, comme ils l'ont fait et le font toujours en ce qui concerne d'autres matières premières, les pays industria-

lisés du nord ont provoqué une saturation artificielle dans les approvisionnements mondiaux de pétrole brut. Ma délégation ne peut que déplorer toute stratégie conçue pour étrangler les pays en développement producteurs de pétrole avec l'objectif sinistre d'écarter le problème de l'énergie lors de la reprise globale des négociations. Nous sommes persuadés qu'on ne saurait tolérer que de telles tendances se maintiennent dans l'économie mondiale, car cela augurerait mal pour nous tous.

292. C'est pourquoi des solutions urgentes s'imposent. Un courant continu de ressources financières supplémentaires vers les pays en développement est indispensable; ces pays ont également besoin d'un accès accru à la technologie dont les pays développés ont toujours le monopole. Ces exigences et d'autres sont des conditions préalables acceptées de l'accélération du développement des pays en développement. Bien entendu, elles sont clairement délimitées dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dont la mise en œuvre fidèle est à nos yeux une responsabilité historique que la communauté internationale, en particulier les pays développés, ne saurait se permettre d'éluider.

293. Je me permettrai d'ajouter que le moment est venu de raviver l'esprit de coopération économique internationale. Les espoirs de paix et d'abondance qui sont ceux de notre grande organisation, l'Organisation des Nations Unies, ne doivent pas être refusés à la vaste majorité de l'humanité, simplement en raison des limitations financières actuelles auxquelles se heurtent tous les pays. Pour bon nombre d'entre eux, notamment les pays en développement, le rôle du système de développement des Nations Unies en matière de transfert des ressources ne peut être sous-estimé. Il est donc important que les Etats Membres, notamment les pays développés, continuent d'apporter leur plein appui à ce système.

294. Il ne serait pas réaliste, bien sûr, de ne pas faire état de certains événements encourageants survenus au cours des derniers mois. Heureusement, les pays en développement eux-mêmes, qui ont été le plus durement touchés par la crise économique actuelle, ne sont pas restés les bras croisés. Bien au contraire, croyant à la sagesse pratique et aux récompenses de l'autonomie, ces pays se sont réunis à Caracas, au mois de mai de cette année, pour la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement. Le Programme d'action qui a été adopté à cette occasion [voir A/35/333] est devenu depuis lors un instrument utile pour l'accroissement de l'autonomie collective des pays en développement, tout en représentant une contribution à la coopération économique internationale au service du développement. Nous espérons fermement que ces nobles efforts de la part des pays en développement continueront de jouir de l'appui le plus grand de la communauté internationale et, en particulier, du système des Nations Unies.

295. A l'heure actuelle, l'attention se porte vers une autre réunion internationale importante qui se déroulera le mois prochain. Je veux parler de la Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui doit se tenir à Cancun. Il est vrai que cette réunion pourrait se tenir en dehors du système des Nations Unies mais la contribution virtuelle qu'elle peut apporter au renforcement de la coopération économique internationale ne saurait être niée. Mon gouvernement espère, en tout état de choses, que la Réunion prochaine s'inspirera dans ses délibérations du fait maintenant reconnu qu'une destinée commune nous unit tous et que l'objectif de la réunion qui est de fournir l'élan nécessaire aux négociations globales sera atteint.

296. La communauté internationale n'a que trop attendu pour le lancement des négociations globales. Tout autre retard pourrait être dangereux car, comme nous l'avons dit, la crise économique mondiale s'approfondit chaque jour davantage. Il faut revenir à l'engagement solennellement pris lorsque l'Assemblée a adopté la résolution 34/138.

297. De plus en plus, notre monde est régi par des contradictions et des ironies et cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la question essentielle de la survie de l'homme. Chaque année, du haut de cette tribune, on lance des exhortations rituelles au désarmement global. Malheureusement, nous assistons, impuissants, à l'accélération d'un réarmement mortel à l'échelle globale selon une progression géométrique. Or, la sécurité qui est censée être garantie par cet accroissement des armements devient de plus en plus illusoire et d'une façon qui est directement proportionnelle à l'accumulation des stocks d'armements. C'est un cercle vicieux dont on pourrait rire si les conséquences n'en étaient aussi mortelles.

298. Cependant, nous devons souligner le grand danger du stockage de ces armes mortelles et l'agressivité grandissante des nations ainsi que le nouveau phénomène menaçant que représente la volonté de s'engager dans ce que l'on appelle la guerre nucléaire tactique. La guerre nucléaire a toujours été considérée comme le dernier recours dans un scénario de pis-aller qui ne pourrait pas se produire en raison de l'équilibre de la terreur existant et de la capacité de destruction d'une seconde frappe de représailles. A l'heure actuelle, la nouvelle génération de missiles nucléaires tactiques, avec leur capacité satanique de guerre prétendue limitée, fait du déploiement rapide des armes nucléaires une stratégie souhaitée.

299. Nous ne devons pas désespérer mais plutôt contraindre les puissances nucléaires à accepter et reconnaître le fait qu'une partie des attributs de la souveraineté de chaque Etat est la prérogative de déterminer la façon dont ses citoyens vont vivre et mourir, et toute limitation de ce droit constitue une violation du plus fondamental de tous les droits de l'homme, le droit de vivre. Lorsque certains pays décident de procéder à une accumulation insensée d'armements, tous les Etats ont le droit légitime d'exprimer leurs inquiétudes. C'est pourquoi nous estimons qu'il est de notre devoir de demander à ceux qui ont cherché à intimider le reste de l'humanité avec leurs énormes stocks d'armes d'admettre que la terre nous appartient, à nous aussi, et que nous ne sommes pas disposés à accepter sa destruction insensée. Nous estimons qu'il est temps de réagir. L'Organisation des Nations Unies doit redoubler d'efforts pour apporter un peu de raison dans cette course aux armements. Mais ces efforts ne réussiront que dans la mesure où les nations, individuellement et collectivement, décideront de transformer leurs épées en socs et de libérer les immenses ressources, actuellement englouties dans la fabrication des missiles, aux fins du développement pacifique.

300. Le Nigéria se félicite de la décision de tenir une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1982. Nous espérons que l'on saisira cette occasion pour procéder à une réévaluation de la position des Etats en matière de désarmement et de l'application du Programme d'action adopté au cours de la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978 [voir résolution S-10/2] ainsi que du rôle des organes pertinents des Nations Unies et de l'influence de l'opinion publique sur les efforts de désarmement.

301. Je voudrais attirer l'attention sur certains foyers de crise de notre monde agité. Nous espérons fermement qu'au cours de cette session des progrès seront réalisés en matière de relâchement des tensions au Moyen-Orient, en

autorisant les Palestiniens, qui souffrent depuis longtemps, à participer au processus de paix qui leur assurera, enfin, une patrie qui leur soit propre et donnera des garanties de sécurité à Israël. Nous espérons également que cette session verra la fin de la guerre fratricide entre l'Iraq et l'Iran, deux pays non alignés amis, qui doivent consacrer leurs efforts à l'amélioration du sort de leurs peuples. Nous souhaitons voir un progrès réel intervenir dans le règlement des problèmes de l'Afghanistan et du Kampuchea, grâce au retrait de toutes les troupes étrangères, et pour permettre aux peuples de ces pays de trouver, avec l'aide des Nations Unies, des solutions pacifiques à leurs problèmes internes.

302. L'Organisation des Nations Unies se heurte aujourd'hui à la plus grande gageure qu'elle ait jamais connue au cours de son existence. Qu'il s'agisse du domaine de la politique, de l'économie ou des armements, notre monde est au bord de l'abîme. Quelques nations ont le pouvoir de sauver le monde ou de le plonger dans la lutte suprême. Nous formulons l'espoir que les dirigeants du monde sauront s'élever au-dessus des intérêts mesquins et égoïstes, et qu'ils ne deviendront pas victimes de l'arrogance du pouvoir. Nous espérons que la paix, le bien-être et l'élévation de la race humaine dans son ensemble seront leurs préoccupations premières en tant que Membres de l'Organisation mondiale. Nous espérons que tous nous serons fidèles à notre grande Charte dans l'intérêt de la paix, de la prospérité et du progrès de l'humanité tout entière.

303. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

304. Mme NAVAS (Cuba) [interprétation de l'espagnol] : Hier, on a mentionné ici la Constitution de Cuba et le nom de José Martí. Notre constitution, approuvée par 98 p. 100 des électeurs de la République, déclare dans son préambule :

« Nous, citoyens cubains, héritiers et successeurs du travail créateur et des traditions de combat, de fermeté, d'héroïsme et de sacrifice forgées par nos ancêtres :

« Les aborigènes qui ont préféré l'extermination à la soumission ;

« Les esclaves qui se sont rebellés contre leurs maîtres ;

« Ceux qui ont éveillé la conscience nationale et le désir du peuple cubain d'avoir une patrie et d'être libre ;

« Les patriotes qui, en 1868, ont commencé les guerres d'indépendance contre le colonialisme espagnol et ceux qui ont transformé le dernier élan de 1895 en la victoire de 1898 — victoire qui nous a été arrachée par l'intervention et l'occupation militaires de l'impérialisme yankee ;

« Les paysans, les travailleurs, les étudiants et les intellectuels qui ont lutté pendant plus de 50 ans contre la domination impérialiste, la corruption politique, l'absence de droits et de libertés, le chômage et l'exploitation des capitalistes et des propriétaires terriens ;

« Ceux qui ont favorisé, constitué et développé les premières organisations d'ouvriers et de paysans, diffusé les idées socialistes et fondé les premiers mouvements marxistes et marxistes-léninistes ;

« Ceux qui ont constitué l'avant-garde de la génération qui, cent ans après la naissance de Martí et nourrie par ses enseignements, nous a conduits à la victoire révolutionnaire populaire de janvier ;

« Ceux qui, au prix de leur vie, ont défendu la révolution, contribuant à sa consolidation définitive ;

« ... Déclarons notre volonté que la Constitution de la République s'inspire des aspirations profondes, enfin réalisées, de José Martí :

« Je souhaite que la première loi de notre République devienne pour les Cubains le culte de la pleine dignité de l'homme. »

305. Se référant au libérateur, Simón Bolívar, dans son article *Tres Héroes* publié dans *La Edad de Oro*, José Martí a dit : « Quand de nombreux hommes sont privés de la dignité, alors apparaîtront des hommes qui incarneront la dignité de nombreux hommes. »

306. Carlos Aponte, patriote vénézuélien qui a combattu en Ségovie avec le général des hommes libres, Augusto César Sandino, et qui est tombé à Cuba, à El Morrillo, en 1935, avec Antonio Guiteras, en luttant contre la tyrannie de Fulgencio Batista, incarnait la dignité qui aujourd'hui fait défaut à ceux qui souillent le nom de Bolívar, en défendant l'impérialisme yankee que le libérateur de l'union latino-américaine rejetait expressément, et qui tissent un rideau de louanges autour de la junte fasciste démocrate-chrétienne du Napoléon de poche d'El Salvador.

307. L'illustre poète Andrés Eloy Blanco, qui, en fait, était un démocrate vénézuélien, a été très éloquent lorsque, pendant son exil au Mexique, il s'est référé à son pays, dans un livre intitulé *Giraluna*, en ces termes :

Le Venezuela, plus peuplé en gloire qu'en terre
Qui a quelque chose mais personne ne sait où
Si cela se trouve dans le sang ou dans le placenta
Où le fils bon meurt à l'étranger et le fils mauvais
s'éternise à l'intérieur des frontières...

308. Ce sont ces hommes indignes qui, n'ayant rien à voir avec l'empreinte laissée par Carlos Aponte, prétendent maintenant libérer ceux qui ont perpétré le crime de la Barbade, ceux qui ont lâchement assassiné 74 passagers civils ayant pris place dans un avion de la Compañía Cubana de Aviación qui, parti de Georgetown, volait vers La Havane en provenance de Bridgetown, en 1976.

309. Aux bourreaux de Mgr Romero, archevêque de San Salvador, aux assassins de religieuses américaines et de dizaines de milliers de fils du peuple salvadorien, aux misérables qui, d'une voix étrangère, essayèrent de ridiculiser la ferme solidarité de la révolution cubaine avec le peuple combattant d'El Salvador, nous répondons par les paroles exemplaires de Roque Dalton, poète révolutionnaire salvadorien :

Le fait est que les policiers et les gardes
ont toujours tenu le peuple à distance
et que les balles ne partaient que de loin.
Qu'ils y pensent bien
Qu'ils décident eux-mêmes s'il est trop tard
pour rejoindre le giron du peuple
et tirer d'ici, côte à côte et à nos côtés
Qu'ils y pensent bien, mais entre-temps
qu'ils ne se montrent pas surpris
et surtout qu'ils ne jouent pas aux offensés
parce que commencent à les atteindre quelques balles qui viennent
d'ici
Où se trouve toujours le peuple de toujours
le même, à ceci près qu'aujourd'hui il se
présente de face et porte encore
plus de fusils.

310. M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le Ministre des relations extérieures de Cuba a accusé hier le Gouvernement des Etats-Unis d'avoir utilisé des armes biologiques contre le peuple cubain [12^e séance]. Le monde avait déjà entendu l'accusation selon laquelle les Etats-Unis auraient répandu au sein du peuple cubain une terrible épidémie : la dengue.

311. Cette accusation est un mensonge éhonté tout à fait dénué de fondement qui est rendu encore plus outrageant par le fait que le Gouvernement des Etats-Unis a coopéré avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) pour aider à endiguer cette dernière éruption de dengue à Cuba. Je m'explique.

312. Le 17 juillet, le Département du commerce des Etats-Unis a reçu une demande de licence d'exportation émanant de l'OPS et demandant que l'on envoie à Cuba 300 tonnes d'abate, insecticide américain qui se présente sous forme de granulés et qui tue les moustiques qui répandent cette fièvre. La licence d'exportation a été approuvée le jour même.

313. La question est donc claire : non seulement les Etats-Unis n'ont pas utilisé d'armes biologiques contre le peuple cubain mais ils ont, au contraire, en collaboration avec nos collègues de l'OPS, aidé le peuple cubain à lutter contre cette maladie. Les Etats-Unis se préoccupent beaucoup des souffrances du peuple cubain.

314. Fidel Castro le sait. Castro connaît également l'origine réelle de cette maladie. Antérieurement à la décision prise par Castro de faire porter aux Etats-Unis la responsabilité de l'épidémie de dengue, les spécialistes de la santé de Cuba ont en fait déclaré à des représentants de l'OPS, à des diplomates américains à La Havane, ainsi qu'à des spécialistes de la médecine tropicale et à des spécialistes des Etats-Unis et d'autres pays, que cette fièvre avait été introduite à Cuba par des soldats cubains revenant d'Afrique.

315. Le fait d'être exposé à des maladies exotiques comme la dengue n'est naturellement pas le seul prix que doit payer le peuple cubain pour l'aventurisme militaire de son gouvernement. La séparation des familles, la mort des maris et des fils qui survient dans des terres éloignées sont les autres prix que paie le peuple pour la politique impérialiste globale de Castro.

316. Les accusations d'hier étaient loin d'être les premières proférées par le Gouvernement de Castro contre les Etats-Unis. Castro, par exemple, a également accusé les Etats-Unis d'être les responsables de la maladie dite de la rouille de la canne à sucre à Cuba. En fait la maladie de la plante ne peut qu'être attribuée à la décision de Cuba de cultiver une variété de canne à sucre qui ne résiste pas à cette maladie.

317. Et ce n'est pas une affaire de peu d'importance pour un peuple quand son propre gouvernement laisse sa principale culture périr. Mais, au lieu de faire face à la situation, Castro cherche désespérément des boucs émissaires.

318. Personne ne se laissera prendre à ce jeu. L'échec flagrant de l'économie cubaine ne peut plus être dissimulé derrière l'écran de la rhétorique révolutionnaire et des faux-semblants. Les dures réalités contredisent cette rhétorique. Les statistiques de la Banque mondiale montrent que le produit national brut par habitant à Cuba a baissé régulièrement de 0,2 p. 100 par an depuis 1960, et ce en dépit des énormes subventions que Cuba reçoit chaque année de Moscou. En 1959, le revenu par habitant à Cuba était le troisième de l'hémisphère. Aujourd'hui il est l'un des plus faibles. Plus de 20 ans après la révolution, tout est rationné, même le sucre. Il est difficile de trouver ailleurs dans le monde un tel exemple d'échec économique.

319. On nous dit que le régime cubain refuse à son peuple la liberté mais qu'au moins il lui a donné le pain. Et voilà que maintenant il ne peut même plus lui assurer le sucre ! Comme le montre cette épidémie de dengue, il n'est pas non plus en mesure de protéger la santé du peuple cubain contre le coût élevé des aventures impérialistes. Il n'est donc pas étonnant que, lorsque les portes de l'ambassade du Pérou à La Havane se sont ouvertes en avril dernier, des milliers de Cubains se sont précipités à l'intérieur pour tenter d'échapper au prétendu paradis de Castro.

320. Enfin, alors que les Etats-Unis n'ont jamais eu l'intention d'affliger le peuple de Cuba en contaminant son tabac, son sucre ou en lui faisant subir d'autres calamités, il existe un endroit dans le monde aujourd'hui où, selon

toute évidence, on déverse une infâme « pluie jaune » — presque à l'aveuglette. Les malheureux qui y sont exposés souffrent de malaises, s'étouffent, vomissent le sang, perdent conscience et meurent dans d'horribles douleurs. Ces maux sont connus des peuples martyrs de l'Asie du Sud-Est et du noble peuple d'Afghanistan et ils devraient faire l'objet de la préoccupation de l'Assemblée. L'Assemblée générale ne doit pas laisser détourner son attention de ces souffrances humaines réelles par les stratagèmes cubains dont nous avons été les témoins aujourd'hui.

321. Les Etats-Unis ne souhaitent pas se livrer à un échange d'accusations et de contre-accusations. La déclaration faite lundi par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis [5^e séance] montre que nous préférons de beaucoup passer à la tâche positive qu'est la construction d'un monde meilleur, en particulier dans les nations en développement. Cependant nous ne resterons pas impassibles quand on attaque notre pays et, il faut le dire, l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies, par des mensonges haineux et des inventions malveillantes.

La séance est levée à 19 h 35.

NOTES

1. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.
2. *Ibid.*, chap. III, par. 60.
3. Voir *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), chap. II, résolution I, par. 1.
4. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année*, 2273^e séance.
5. Voir A/CONF.95/15 et Corr. 3, annexe I, appendice A.
6. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
7. *Documents officiels de l'Assemblée générale, deuxième session, Supplément n° 11*, vol. II, annexe 19.
8. Voir Moshe Menuhin, *The Decadence of Judaism in Our Time*, Beyrouth, The Institute for Palestine Studies, 1969, p. 115.
9. Voir Michel Bar-Zohar, *Ben Gourion, le prophète armé*, Paris, Fayard, 1966.
10. Voir *Nord-Sud : Un programme de survie*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Gallimard, 1980, p. 40.
11. Voir *Actes de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*, vingt et unième session, vol. 1, *Résolutions*, résolution 4/21.